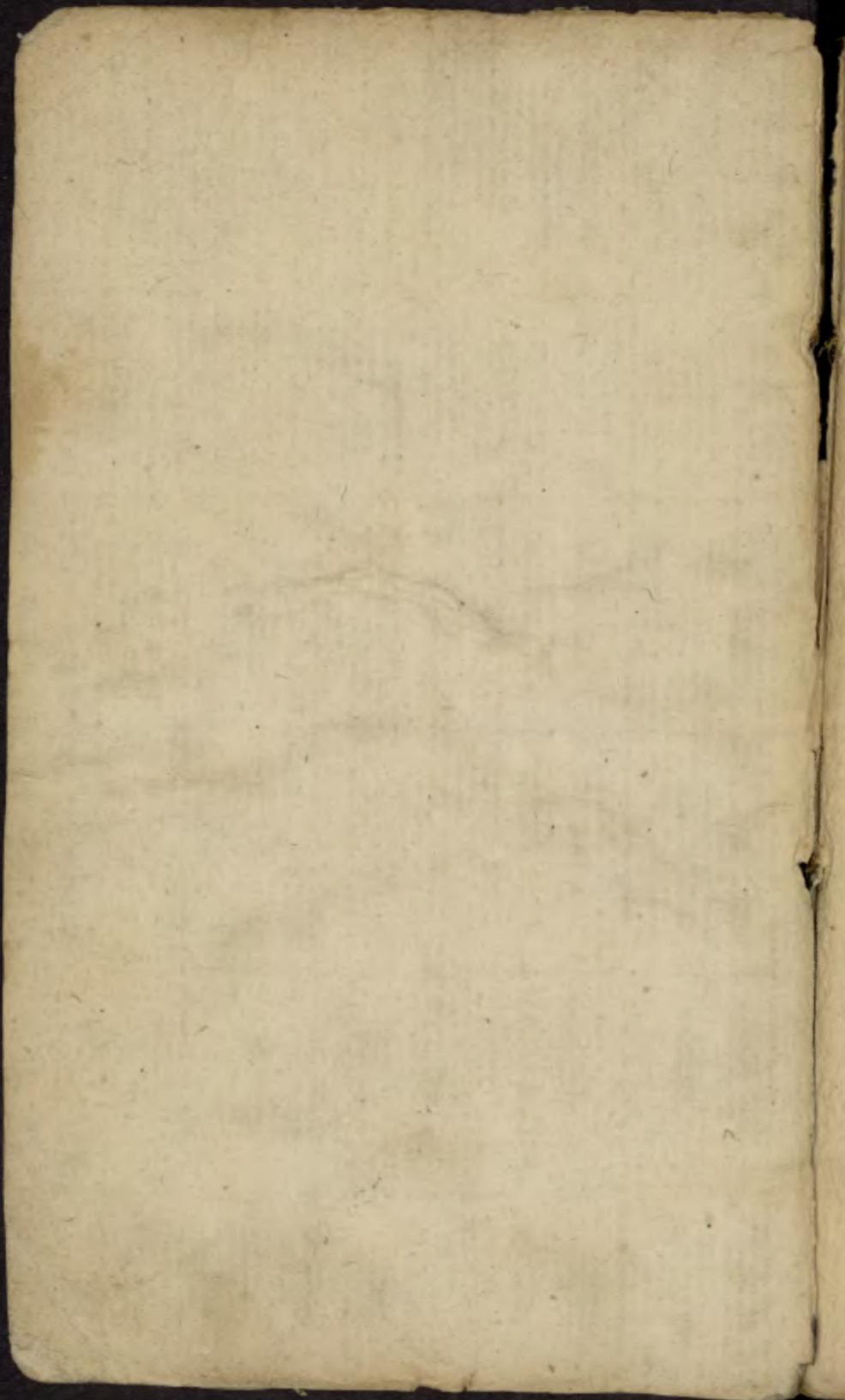


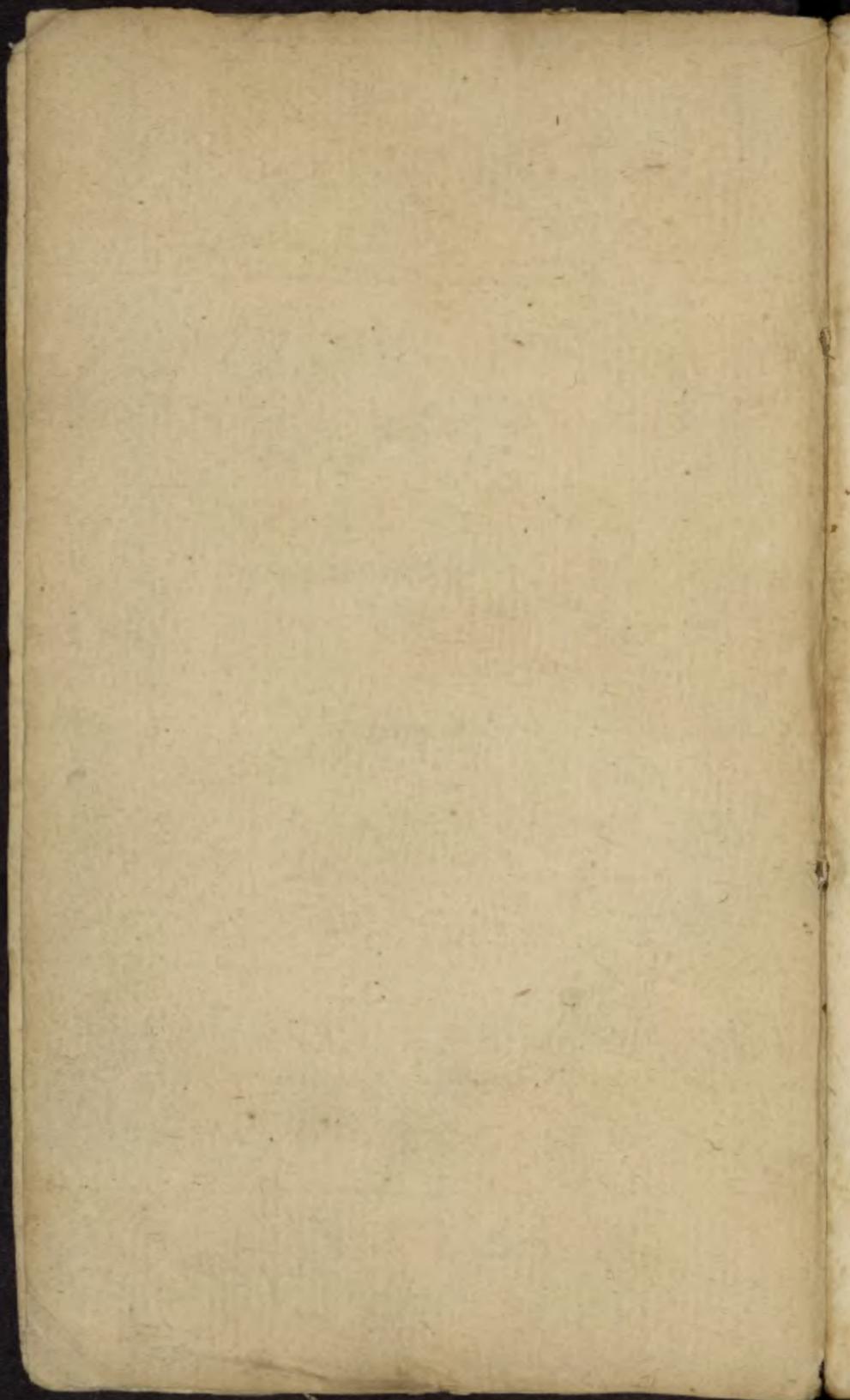
Apolog
des
Jesuit



THE HISTORY OF THE
CITY OF BOSTON
FROM THE FIRST SETTLEMENT
TO THE PRESENT TIME
BY NATHANIEL BENTLEY



NEW-YORK:
PUBLISHED BY
D. H. RAY,
No. 15 NASSAU-STREET.



APOLOGIE
DES JESUITES,
SUR LEUR CONDUITE
DANS LES AFFAIRES
DE LA CHINE.



A P E K I N.

M. D C C. L V.

APPOINTEMENT
DES JESUITES
SUR LEUR CONDUITE
DANS LES ANNEES
DE LA GUERRE



A PARIS

M D C C L V



AVERTISSEMENT.

DEpuis que l'impression de cet Ouvrage est achevée, il paroît sous le nom de M^r de Cicé, une Replique à la Réponse que les Jesuites ont faite à la Lettre de Messieurs des Missions Etrangères sur les idolatries Chinoises. Si on avoit eu plûtoſt cette Replique, on en auroit peut-estre fait icy la refutation, si toutefois on eût jugé que la chose le meritât : car tout ce que l'on voit dans

AVERTISSEMENT.

cette Replique, est de la dernière foiblesse. L'explication que Mr de Cicé y donne dans l'Extrait qu'on a produit de sa Lettre, ne sert qu'à faire connoître son embarras. Il n'y a qu'à comparer cette explication avec l'Extrait même, pour voir qu'elle n'est pas soutenable: & si on ajoutoit à cela ce qu'il a dit de vive voix à un grand nombre d'honnêtes gens de Paris, sur les Ceremonies Chinoises, & qu'on luy produisist ces témoins; je ne sçay comment il s'en tireroit. Il trouvera bon après cela,

AVERTISSEMENT.

qu'avec tout le respect qu'on a pour luy, on suspende son jugement sur les quatre articles qu'il atteste, ou du moins sur le sens qu'il y donne: Et il ne devoit pas se fâcher, si, à cette occasion, on luy rendoit ce qu'il prête charitablement aux Jesuites, *qu'on* ^{Pag. 14} *n'apperçoit rien de simple, de rond, de net dans son procedé.* Le reste de sa Replique ne répond presque à rien de ce qu'on a dit dans la Réfutation qu'on a faite de la Lettre de Messieurs des Missions Etrangères. Tout est solide, tout est précis dans.

AVERTISSEMENT.

cette Refutation ; tout ce qu'on y avance est prouvé ; & rien ne l'est dans la Replique. Elle est , sans doute , un peu plus modeste que la Lettre de ses Confreres : on déclame & l'on déchire dans l'une : dans l'autre on gemit , & c'est tout ; mais ce n'est pas de quoy il s'agit. Au reste , on doit estre content du double desaveu que Mr de Cicé y fait : l'un , de ce que Mr Charmot avoit avancé en matiere de Jansenisme : & l'autre , de la Lettre qui a esté publiée sous le nom de Mr l'Abbé de Lionne. Le

AVERTISSEMENT.

desaveu du premier est édifiant , & l'autre est prudent. L'un & l'autre est digne de M^{rs} des Missions Etrangères , & *marque tout-à-fait*, pour me servir de l'éloge que leur donne Mr de Cicé, *le caractère de gens dont le Royaume n'est pas de ce monde.* Pag. 20.

Au reste , pour ce qui est du témoignage & de l'image tirez du Livre du Pere Kirker , qui n'a jamais esté à la Chine , on luy opposera toujours ce que disent là dessus une infinité de Missionnaires, & en particulier Mr Charmot qui en vient , & qui parle en

AVERTISSEMENT.

ces termes : „ Nous n'avons
„ jamais dit que les Chinois
„ Lettrez honorassent Con-
„ fucius cōme un Dieu, ni les
„ Ancêtres comme des Di-
„ vinitez. *Numquam diximus*
„ *Confucium à Sinis litteratis ut*
„ *Deum, Majores ut Numina co-*
„ *li.* Quand on nous fait par-
„ ler de la sorte, on nous at-
„ tribuë des faussetez & des
„ absurditez; *res falsas & ab-*
„ *surdas mihi ac Reverendissima*
„ *Domino Maigrot affingunt.*
Hist. cult. Sineus. pag. 296. Or
c'est de la Secte des Lettrez
dont il s'agit dans cette af-
faire, & nullement des er-
reurs populaires qui se sont
introduites à la Chine.



HISTOIRE

APOLOGETIQUE

DE LA CONDUITE

DES JESUITES

DE LA CHINE,

ADRESSEE A MESSIEURS

DES

MISSIONS ETRANGERES.

L Es Jesuites, Messieurs, ont des adversaires, dont ils méprisent la haine & les injures, parce qu'elles font plus d'honneur que de tort à leur Compagnie. S'ils vous met-

A 5

toient de ce nombre , ils ne se vengeroient de vos écrits que par le silence , & par les prieres , qu'ils feroient à Dieu de vous pardonner : Mais ils vous estiment & vous honorent, & vous croient d'un caractère à donner du poids aux choses fâcheuses , que vous publiez contre eux. C'est cette raison, qui m'a obligé , comme membre de cette Société, dont la reputation me doit être chere , de faire leur Apologie contre vos accusations ; Et comme je suis resolu d'y avoir plus d'égard à la charité , à la bienféance , à l'honnêteté, que vous n'avez eu dans vôtre lettre , écrite contre eux au Pape , je ne fais point de difficulté de vous adresser leur défense à vous-mêmes. J'ose es-

perer qu'elle fera autant d'impression sur vous , que sur le reste de ceux , qui la liront, & que le moindre effet , qu'elle puisse produire sur vôtre esprit & sur vôtre cœur, sera quelque regret , & un peu de confusion d'avoir si cruellement traité une Compagnie , qui devoit naturellement attendre toute autre chose de la vôtre. Ce que je prétens faire dans cet écrit, est de vous rendre compte de la conduite , que les anciens Missionnaires Jesuites ont tenuë à la Chine , pour se déterminer au parti , qu'ils ont embrassé sur les ceremonies Chinoises , & de vous justifier celle de leurs successeurs , & de ceux , qui les défendent en Europe ; car peut-être n'êtes-vous si fort

prévenus contre les Jesuites
 d'aujourd'huy , tant d'Euro-
 pe , que de la Chine , que
 parce que vous n'avez pas re-
 monté jusqu'à la source , &
 que vous n'avez pas fait assez
 d'attention aux regles de pru-
 dence , que ces saints Fon-
 dateurs de la mission de la
 Chine ont suivies d'abord , &
 que les autres dans les mê-
 mes vûës ont continué de sui-
 vre & de soutenir. Après
 avoir examiné la conduite des
 Jesuites , vous me permettrez
 de faire quelques reflexions
 sur la vôtre. C'est une par-
 tie de leur défense : & cela
 m'a paru necessaire , pour
 vous faire connoître jusqu'à
 quelle extrêmité vous avez
 poussé les choses. Dieu veuil-
 le , Messieurs , si la verité est

5

de v^otre côté , qu'on n'ait
nul égard aux remontrances
des Jesuites : Dieu veuille
aussi que si elle est du côté
des Jesuites , ils soient écou-
tez. Il s'agit d'une part de
reformer un Christianisme
corrompu : c'est ce que vous
pensez , & sans doute selon
Dieu : & de l'autre de fermer
la porte du salut à une infini-
té d'ames , rachetées du sang
de J E S U S - C H R I S T : &
c'est ce qui est évident. C'est
sur quoy on ne scautoit pren-
dretrop de précautions, pour
decider. Prions Dieu vous &
nous de ne pas refuser ses lu-
mieres à ceux , qui doivent
juger d'une si importante af-
faire.

La conversion de la Chine,
Messieurs , fut long-tems le

digne objet des vœux du grand saint François Xavier, que les Jesuites vous ont vû avec plaisir prendre pour vôtre Patron. Il expira dans l'Isle de Sancien à la vûë de cette terre promise, où, comme un autre Moïse, il n'eut pas permission d'entrer, pour en prendre possession. Ce bonheur étoit reservé à ses Freres. Les premiers, qui y entrerent avec de tres-grands dangers en 1581. & en 1583. c'est à dire 28. ou 29. ans après sa mort, furent deux Italiens, nommez, l'un le Pere Michel Rogeri, & l'autre le Pere Matthieu Ricci: circonstance du tems, que j'ay dû faire remarquer; car assurément l'esprit, dont ce grand saint étoit animé, n'étoit pas

encore éteint dans le cœur de ses premiers successeurs en ses emplois Apostoliques : Tant d'autres Jesuites , qui dans la suite expirerent au milieu des plus effroyables tourmens dans le Japon au voisinage de la Chine , en font de fortes preuves.

Les deux Missionnaires , que je viens de nommer , trouverent dans les Chinois de grandes dispositions à goûter l'Evangile , par la Morale de Confucius , que ces peuples regardent comme leur Maître : Morale , qui est dans la plûpart des choses qu'elle enseigne , tres-conforme à la raison & à la loy naturelle. Ils virent que dans cét Empire les superstitions & les idolâtries des Bonzes étoient trait

tées avec le dernier mépris, & comme des folies & des erreurs populaires, par la secte des Lettrez, qui est la dominante. Mais d'ailleurs la veneration, que les Chinois avoient pour Confucius, les honneurs, qu'ils luy rendoient, l'attachement, qu'ils faisoient paroître pour certaines ceremonies, dont ils usent envers leurs parens & leurs ancêtres morts, parurent à ces Missionnaires telles qu'elles nous paroissent d'abord à nous autres Europeens, quand nous ne faisons attention qu'à l'exterieur de ce culte, c'est à dire qu'elles leursemblerent à la premiere vûë pleine de superstition & d'idolatrie. Ils ne pouvoient accorder cela avec les idées des Lettrez, qui

pratiquoient eux mêmes ces ceremonies , & qui se moquoient en même tems des extravagances des Bonzes. Ils s'appliquerent à examiner les choses de plus près. Ils parcoururent diverses Provinces. Ils eurent des conferences avec les Docteurs du pays. Ils remarquerent que les Mahometans , dont la Religion a une extrême opposition à l'idolatrie , ne faisoient nulle difficulté de pratiquer ces ceremonies ; que les Chinois ne regardoient ni Confucius, ni les ancêtres comme des Dieux , ou comme des saints; qu'ils honoroient uniquement dans ce Philosophe la qualité de sage & de Legislatteur , & dans les autres celle de Peres & d'Ancêtres, dont ils avoient

reçû la vie ; que ceux , qui tuoient des animaux en ces occasions , étoient de simples bouchers , & n'avoient nulle marque de Prêtrise. En étudiant les livres Chinois , ils trouverent l'Edit d'un Empereur de l'an 1384. par lequel il est défendu d'ériger des statues à Confucius , de rendre à ce Philosophe le culte , que les Idolatres rendent à la Chine à certains hommes morts , dont on y a fait autrefois l'Apotheose. Ils reconquirent qu'il ne se faisoit rien en l'honneur de Confucius & des morts , qui ne se fit en l'honneur des Rois & des Mandarins vivans , & qu'enfin ces ceremonies étoient plus anciennes à la Chine que l'idolatrie.

Si vous aviez , Messieurs , des témoins plus recevables , que ces premiers Missionnaires , & que le grand nombre de ceux , qui après de pareils examens ont suivy leur sentiment , il vous seroit tout au plus permis de mettre la chose dans le doute : mais on ose dire que vous n'en avez pas de ce caractère. Je pourray dans la suite faire la comparaison des témoignages opposez sur ce sujet , & l'on jugera qui des uns , ou des autres devront l'emporter.

Les Missionnaires employèrent dix-huit ans à cét examen , avant que de prendre leur parti : & après qu'ils eurent fait toutes les reflexions , que je viens de dire , après

en avoir de plus en plus connu la solidité par une laborieuse lecture des livres Chinois, après plusieurs conférences, qu'ils eurent entr'eux sur ce sujet, après avoir fait de ferventes prières à Dieu, pour luy demander ses lumières, ils conclurent que ce seroit agir contre les desseins de la divine Providence, qui les avoit appellez à l'Apostolat de la Chine, que d'exclure tant d'ames du Royaume de Dieu, sous prétexte d'un extérieur de ceremonies, qui dans le fond étoient indifférentes d'elles-mêmes, & dont la fin, l'institution, & même l'usage présent, pourveu qu'on en retranchât certains abus, n'avoient rien de mauvais; qu'eux-mêmes n'en avoient

été choquez d'abord , que parce qu'ils en avoient jugé sur les idées , qu'ils avoient apportées d'Europe , toutes différentes de celles du pays , où ils étoient : & ils se prescrivirent dès lors une regle , qui fut depuis donnée par le Saint Siege même aux Vicaires Apostoliques de la Chine , *de ne point obliger ces peuples à changer leurs ceremonies , leurs costumes , & leurs manieres , à moins qu'elles ne fussent tres manifestement contraires à la Religion & aux bonnes mœurs.*

Quel avantage , Messieurs , n'est ce point là pour ces sages & saints Missionaires , de s'être faite à eux-mêmes une regle de prudence , que le Saint Siege a donnée depuis

Nulla
ratione
suadere
illis po-
pulis, ut
ritus
suos,
consec-
tudines,
& mo-
res mu-
tent,
modò
ne sint
apertif-
simè
Religio-
ni & bo-
nis m o-

ribus
contra-
ria In-
struēt.
donnée
aux Vi-
caires
Aposto-
liques.

aux Vicaires Apostoliques ?
Et quand on la jugeroit au-
jourd'huy fautive , n'y au-
roit-il pas au moins de quoy
les disculper , & de quoy vous
engager à leur faire grace ?

Ils ne s'en tinrent pas là
neanmoins. Ils firent comme
trois Classes de ces ceremo-
nies. Il y en avoit , que la su-
perstition des Bonzes avoit
ajoutées aux anciennes coû-
tumes. Ils les proscrivirent ,
& défendirent à leurs Neo-
phytes de les pratiquer. En-
tre celles , qu'ils jugeoient
n'être que purement civiles,
il y en avoit , qui n'étoient
point prescrites par les Loix
de l'Empire : ils les défendi-
rent aussi , & ne permirent
que celles , qui étoient abso-
lument indispensables. Ils

n'ont même jamais permis celles, qui se font aux Equinoxes à l'honneur de Confucius, quoy qu'ils ne les crûssent que politiques, & nullement religieuses.

Vous faites à cette occasion, Messieurs, une question aux Missionnaires Jesuites dans v'ôtre lettre. *Si ces ceremonies, dites-vous, n'ont rien de mauvais, que ne les permettent-ils? Et s'ils ne les permettent point, que ne disent-ils qu'elles ont quelque chose de mauvais?* Cette question est suivie de plusieurs reflexions malignes, qui ne font rien au sujet, & qui ne sont mises, que pour outrager les Jesuites, & les rendre odieux. Je vous passe tous ces traits satyriques. Vous avez déjà subi sur cela le ju-

gement des honêtes gens, & de tous les gens de bien: C'est une assez grande punition pour vous, que de ne le pas ignorer. Je répons à votre question, & à tous les raisonnemens peu solides, dont vous la soutenez. J'y répons, dis-je, par une autre question. Il est certain qu'après l'Ascension du Fils de Dieu, & la descente du Saint Esprit, saint Paul & les autres Apôtres permettoient encore certaines ceremonies Judaïques, qu'on n'eût pas pû quelque tems après pratiquer, sans commettre un grand peché. Qu'auroit-on dit, si après la mort des Apôtres on eût fait ce raisonnement: Ou ces ceremonies étoient mauvaises, ou elles ne l'étoient pas:

pas : Si elles étoient mauvaises, pourquoy les Apôtres les permettoient-ils ? Si elles ne l'étoient pas, que ne continue-t-on de les permettre ? Vous êtes trop habiles, Messieurs, pour ignorer la réponse qu'on devoit faire à un tel raisonnement : & il ne faut pas être grand Theologien, pour en appliquer la solution à votre.

Ce ne furent pas là les seules mesures, que prirent ces Peres. Ils crurent que pour plus grande seurere ils ne devoient pas s'en rapporter à leur seul jugement. Il n'y avoit alors à la Chine ni Evêques, ni Vicaires Apostoliques. Je trouve dans les informations, que les Jesuites ont presentées à la Congregation du Saint

Office depuis le nouveau procès, qu'on leur a intenté à ce Tribunal, que leurs anciens Missionnaires envoyèrent le resultat de leurs deliberations à l'Evêque de Macao & du Japon, & à des Theologiens de Rome. Il fut approuvé: & ces Missionnaires crurent après cette approbation qu'ils pouvoient sans imprudence suivre ce qu'ils avoient jugé selon Dieu être le plus expedient pour la conversion des Chinois. Que pouvoient ils faire de plus sage, & qui fût plus selon les regles? Oseriez-vous, Messieurs, trouver quelque chose à redire à cette conduite? & pouvoient-ils en tenir une autre? Mettons à part tous les interêts du parti, Mettez-vous vous-mê-

mes à leur place , & dans les mêmes circonstances : eussiez-vous agi autrement ? Ils peuvent s'être trompez : mais s'ils se sont trompez en effet , leur erreur est-elle condamnable ? Meritent-ils d'être traduits comme des fauteurs d'idolatrie , comme des prévaricateurs du ministère Evangelique , comme des corrupteurs de la Religion , tels que vous les dépeignez dans votre lettre ?

Les Jesuites eurent plus de peine à convenir entre eux sur le terme de Xam-ti , & sur quelques autres , dont il est encore aujourd'huy question : Mais enfin après une infinité de conférences , tenuës sur ce sujet , ils s'accorderent encore sur ce point-là , & travail-

loient de concert avec beaucoup de fruit à la conversion des Chinois , lorsqu' vers l'an 1633. quelques Religieux de divers Ordres arriverent à la Chine, pour avoir part à cette mission.

A la vûë de ce qui se pratiquoit à l'égard de Confucius & des morts , il leur arriva ce qui étoit arrivé aux premiers Missionnaires Jesuites. Ils furent choquez de ce qui paroissoit à l'exterieur de plusieurs de ces ceremonies : & quelques-uns d'eux dès la même année , c'est à dire , quelques mois après leur arrivée, sans être encore instruits de la langue , ni des mœurs du païs, sans avoir encore d'établissement dans aucunes villes , où ils n'osoient paroître , de peur

d'être arrêtez par les Magistrats , dresserent une information , qu'ils envoyèrent aux Philippines. Elle fut présentée aux Evêques de ces Isles , deux desquels , sçavoir l'Archevêque de Manile & l'Evêque de Zebut , crûrent être obligez d'en informer le Pape. Ils luy manderent que les Jesuites à la Chine permettoient à leurs Neophytes de se prosterner devant l'Idole de Chin-hoam , d'honorer leurs défunts avec des ceremonies pleines de superstition & d'idolatrie , & de sacrifier à leur Docteur Cunfuzu ; qu'ils leurs cachotent le mystere de la croix du Sauveur ; qu'ils ne leur administroient point l'Extrême-Onction ; qu'ils negligeoient les

sacrées ceremonies du Bâteme ; & plusieurs autres choses semblables. C'est là la premiere calomnie , qui fut faite aux Jesuites touchant leur conduite dans la mission de la Chine.

Par bonheur ils avoient affaire à des Prélats , dont la probité égaloit le zele. Les Jesuites se justifierent auprès d'eux avec le tems : & après qu'ils en eurent été écoulez, ces sages Evêques voulurent bien les années suivantes leur rendre justice. Ils écrivirent au Pape qu'ils avoient été informez du contraire de ce qu'ils lui avoient mandé sur de fausses relations, & qu'ils se croïoient obligez en conscience à justifier les Peres de la Société contre de si injustes accusations,

Et à défendre de tout leur pouvoir l'innocence de ces mêmes Pères, aussi bien que la vérité. Ce sont les termes de leur lettre. Vous avez fait mention dans la vôtre, Messieurs, de cette denonciation de l'Archevêque de Manile, & de l'Evêque de Zebut, contre les Jesuites, & vous l'avez fait beaucoup valoir. Mais permettez-moy de vous demander en quelle conscience vous avez passé sous silence la retractation de ces Prélats, qui justifie si authentiquement les Jesuites ? Ce sont là de ces choses, que l'on ne comprend pas, & qu'il faut abandonner au jugement, que Dieu en portera.

Au reste je m'imagine bien, Messieurs, que quand cette

information arriva aux Philippi-
 nes, elle y causa contre les
 Jesuites un soulevement pa-
 reil à celuy, que vous avez
 tâché d'exciter contre eux à
 Paris, & qu'on ne leur y é-
 pargna pas les qualitez d'ido-
 latres, de corrupteurs de la
 Religion, & d'autres sembla-
 bles, que vous leur prodi-
 guez dans vôtre lettre. Mais
 Dieu protegea leur innocen-
 ce: & ils esperent qu'il aura
 la même bonté pour eux en
 cette occasion-cy: peut-être
 même qu'en un tems plus fa-
 vorable la retractation de ces
 deux Evêques seroit pour eux
 une piece bien justificative;
 car après la démarche, que
 ces Prélats avoient faite au-
 près du Pape, il ne leur con-
 venoit gueres d'en faire une

autre si contraire , supposé qu'ils n'eussent pas été parfaitement convaincus de l'innocence entière des Missionnaires.

Après tout la denonciation de ces Religieux contre les Jesuites ne fut pas le plus grand mal , que causa leur zele indiscret. Ils commencerent à prêcher par interprete , & à publier hautement , que les Rois de la Chine depuis l'établissement de la Monarchie , aussi-bien que Confucius , étoient tous damnés & brûlez en enfer. C'étoit mal s'y prendre que de debuter par là devant un peuple si prévenu en faveur de ses Souverains & de ses Legislateurs. Ces discours furent suivis de l'émotion du peuple, &

puis des Edits des Magistrats contre les Missionnaires, contre la Religion Chrétienne, & contre tous ceux, qui l'avoient embrassée, s'ils n'y renonçoient.

Ces nouveaux Missionnaires furent heureux de rencontrer un Jesuite, nommé le Pere Manüel Diaz, qui les reçût chez lui, prit grand soin d'un d'entre eux, qui tomba malade, leur fournit de l'argent, pour retourner à Macao, où les Magistrats les obligerent de se retirer incessamment, & leur donna un Chrétien charitable, qui avoit du credit, afin de les défendre de l'insolence des soldats, à qui on les avoit donnez en garde. C'est la maniere, dont il se vengea des accusations, qu'on

avoit faite contre sa Compagnie : & vous sçavez , Messieurs, par experience que cette maniere de se venger n'est pas extraordinaire aux Jesuites de la Chine.

Tandis que ces Religieux prenoient le chemin de Macao , il en arriva d'autres , un desquels par un zele , quel'ancienne Eglise a condanné plusieurs fois , alla arracher de la porte de la ville l'Edit, que le Gouverneur y avoit fait afficher , & se retira. Cét outrage acheva de mettre les Mandarins en fureur. On renouvella les Edits. Deux Jesuites de ce canton , un desquels étoit le Pere Manüel Diaz , dont je viens de parler, furent envelopez dans la Sentence , & furent obligez d'a-

bandonner leur troupeau, contre lequel la persecution s'alluma. Les Eglises furent envahies par les infideles, les Chrétiens furent les uns mis en prison, les autres mis au carcan, les biens des autres furent confisquez: & on vit après tout que ces Chrétiens, qu'on fait passer en Europe pour des demi-Idolâtres, scûrent souffrir la persecution en veritables fidèles.

Un de ces Religieux, qui avoit causé le desordre, reconnoissant sa faute un peu trop tard, en témoigna un grand regret, & écrivit au Pere Aleri Jesuite (on a sa lettre, écrite de Fogan le 16. de Novembre 1639.) & luy dit entre autres choses, qu'il n'est pas à propos que de là à plusieurs

années on prenne une autre methode de prêcher l'Evangile à la Chine, que celle des Missionnaires Jesuites, & qu'il en donne avis à ses Supérieurs.

Par ce simple exposé historique, que je viens de vous faire, Messieurs, la conduite, que les anciens Missionnaires Jesuites ont tenuë, ne vous paroît-elle pas assez bien justifiée? Ils ne se sont determinez qu'après dix huit ans employez à examiner les choses, qu'après une étude exacte de la langue Chinoise, des livres Chinois, des mœurs, & des loix du pays, qu'après s'être pleinement instruits de l'origine, de la fin, de l'esprit des ceremonies, dont il s'agit, qu'après avoir conféré

cent fois entre eux avec toute l'application possible, qu'après s'être proposé toutes les difficultez, qu'on pouvoit faire sur un sujet si important & si difficile, qu'après avoir consulté les Theologiens hors de la Chine, qu'après avoir pris l'avis du seul Evêque, qu'ils pouvoient considerer. Etant accusez, ils n'ont continué qu'après avoir rendu compte de leurs pratiques à deux Prélats des Philippines. Certainement c'est avec raison que M^r Maigroit dans son Mandement leur rend cette justice, qu'ils ont embrassé la pratique, qui leur paroissoit selon Dieu la plus conforme à la vérité. Vous ne croirez pas peut-être les Jesuites, Messieurs, s'ils ajoûtent à tout cela que

ces premiers Missionnaires étoient des saints. Ils ont toujours passé pour tels dans leur Compagnie, & il est difficile que des gens d'un autre caractère ayent entrepris de fonder une telle mission au peril de leur vie & de leur liberté, au prix d'une infinité de travaux & de fatigues dans un pays, où c'étoit un crime punissable par les loix pour un étranger, que d'oser y mettre le pied, & où ils ne devoient esperer d'avoir d'autre appuy que Dieu. Ah, Messieurs ! n'aurez-vous point quelques remords d'avoir traité si cruellement dans vos écrits des gens, qu'on avoit toujours regardé comme des Apôtres, & que vous faites passer pour des scelerats ? Ce que je vay

dire de la conduite de leurs successeurs servira à confirmer ce que j'ay dit de la leur. Je n'ay besoin pour cela que de continuer de toucher les points de l'Histoire de l'Eglise de la Chine, qui ont du rapport à ce sujet.

Un Pere Dominicain, nommé Jean - Bâliste Moralez, sembla d'abord vouloir prendre la voye la plus naturelle & la plus douce, pour se déterminer sur l'article des ceremonies Chinoises. Ce fut de proposer ses difficultez aux Missionaires Jesuites, & de leur en demander la resolution. Il fit une liste de douze articles, sur lesquels il pria qu'on l'éclaircît. Mais, sans attendre la réponse, il partit de Macão, pour venir en Eu-

rope , sans que les Jesuites eussent rien scû ny de son voyage , ny de son dessein. Il arriva à Rome sous le Pontificat d'Urbain VIII. où il presenta un Memoire , contenant ses doutes sur les ceremonies Chinoises , & sur d'autres points de discipline , en dix-sept articles. Ce Pape étant mort sur ces entrefaites , ce fut sous le Pontificat d'Innocent X. que la Congregation des Cardinaux répondit à ce Memoire. Ce fut là la premiere fois , que ces affaires furent portées à Rome.

Pour ne parler que des articles , qui regardoient les ceremonies Chinoises , tant à l'égard de Confucius , qu'à l'égard des Ancêtres morts , vous sçavez , Messieurs , que

le Pere Moralez dans son exposé fit comme vous faites aujourd'huy dans vôtre lettre, & que toutes ses questions, sur cela proposées en façon de doutes, se reduisoient à demander, s'il étoit permis aux Chrétiens de faire des sacrifices à Confucius dans les Temples érigés à son honneur, & si pareillement il leur étoit permis de faire des sacrifices aux Ancêtres dans des Temples? La Congregation des Cardinaux répondit que cela n'étoit point permis.

Puis que le Pere Moralez n'avoit point à cet égard de plus grandes difficultez à proposer, que celles-là, il n'étoit point nécessaire de faire cinq ou six mille lieues, pour en avoir la resolution. Il ne

falloit , pour la donner , que
 ſçavoir ſon Catechiſme : &
 ſ'il ne ſ'agiſſoit point aujour-
 d'huy d'autre choſe à Rome ,
 comme vôtre lettre ſemble
 le ſuppoſer par tout , il ſe-
 roit fort ſurprenant qu'on
 tint pendant pluſieurs années
 l'Europe & l'Asie en ſuſpens ,
 pour ſe donner plus de loisir
 de répondre à une queſtion
 de cette nature. Ni le Pere
 Moralez , ny vous , Meſſieurs ,
 n'eûtes jamais de parties ſur
 ce point-là. Les Jeſuites ſig-
 neront avec vous qu'il ne fut
 jamais permis de ſacrifier à
 Confucius , ny aux autres
 morts de la Chine , ny de leur
 rendre un culte Religieux , ny
 de les honorer dans des Tem-
 ples : & vous êtes des gens
 admirables , lors-que ſur la fin

de vôtre lettre , après avoir rapporté le Memoire du Pere Moralez , & la réponse des Cardinaux , vous concluez en ces termes : *Il paroîtroit par là que l'affaire seroit déjà décidée en faveur des Vicaires Apostoliques , & qu'ils n'auroient plus rien à souhaiter.* A qui est-ce donc que cela paroîtra , Messieurs , sinon à ceux , qui n'ont pas la moindre connoissance de l'état de la question ? Vous dites avec le Pere Moralez & avec la Congregation des Cardinaux qu'il ne faut point sacrifier à Confucius. Les Jesuites le disent aussi. Vous ajoûtez que ce Decret a été confirmé par un autre de 1669. Les Jesuites le disent aussi ; que ces deux Decrets autorisent parfaitement :

Fig. 133

Ibid.

Le sentiment des Vicaires Apostoliques. Les Jesuites disent aussi qu'ils autorisent le leur, en tant qu'il convient avec le vôtre ; c'est à dire qu'il n'est point permis de sacrifier à Confucius. *Mais par malheur, ajoutez-vous, une declaration si claire & si forte n'est point suivie.* Dites-moy, je vous prie, par qui elle ne l'est point ? Trouvez-vous un seul Jesuite, qui ait jamais dit qu'il soit permis de sacrifier à Confucius, ou aux morts ? Mais, direz-vous, les ceremonies Chinoises sont des sacrifices, la sale de Confucius est un Temple proprement dit. Vous voila au fait : & c'est ce fait, qu'il faut prouver autrement que par des declamations & par des figures de Rhetorique,

autrement que par les portraits odieux, que vous faites de ces ceremonies, autrement que par d'autres faits faux, que vous y inserez, autrement qu'en confondant ce que les Jesuites permettent avec ce qu'ils ne permettent pas, autrement qu'en dissimulant les raisons tres-naturelles qu'ils rendent des ceremonies qu'ils tolerent, autrement qu'en abusant de certaines apparences, pour revolter les esprits, en un mot autrement qu'en supposant par tout ce qui est en question. Mais j'auray lieu d'eclaircir dans la suite une partie de ces choses, que vous embrouillez: & j'espere faire disparoître la plûpart de ces phantômes, par lesquels vous tâchez d'effrayer le monde.

Revenons au Pere Moralez.

Il obtint ce qu'il prétendoit, qui étoit qu'on déclarât qu'il n'étoit pas permis de faire des sacrifices à Confucius, ny aux morts. On ajoûta ces paroles remarquables au Decret : *En attendant que Sa Sainteté, ou le Saint Siege, en ordonnât autrement.* Il est manifeste que cette limitation ne regardoit pas le fond de la question proposée; car la Congregation sçavoit bien que le Pape, ou le Saint Siege, ne pourroient jamais changer d'avis sur ce qui regarde le droit en cette matiere, c'est à dire, qu'il ne se pourroit pas faire qu'ils permissent jamais d'offrir des sacrifices à Confucius, ou aux morts : Mais c'est que les Cardinaux n'é-

tant pas assuré de la vérité de l'exposé, & des faits, qui y étoient ou énoncéz, ou supposéz, il fut de leur prudence de mettre cette clause à leur Decret. La justification des Missionnaires de la Chine par les deux Prélats des Philippines, qui les avoient d'abord deferez eux-mêmes au Pape, étoit assez recente, pour que les Cardinaux ne l'eussent pas encore oubliée : & il n'en falloit pas davantage, pour les mettre en garde contre l'exposé du Pere Moralez.

Mais rien, Messieurs, n'est plus capable, ce me semble, de justifier la conduite des Missionnaires de la Chine, que celle du Pere Moralez même, après qu'il y fut retourné. Faites, s'il vous plaît, attention
avec

avec moy à la maniere, dont il y publia les réponses de Rome. Il en fit une traduction Chinoise vers l'an 1649. qui se trouve à la fin d'un livre, qu'il mit en lumiere en ce tems là, ou du moins qui passa à la Chine, pour être de lui. Ce livre a pour titre : *Explication de la sainte Loy de l'obéissance des enfans envers leurs peres & leurs meres.* La traduction est précédée d'une courte Préface, où il est parlé de son voyage de Rome, & de ce qu'il y fit, quand il y fut arrivé.

Il est à remarquer premièrement que dans cette traduction le Pere Moralez ne mit ny la Requête, qu'il presenta au Saint Siege, ny aucun des doutes, ou demandes, qu'il avoit proposées à Rome,

& qui se trouvent jointes aux réponses dans l'Original du Decret.

En second lieu, que de dix-sept réponses, qu'il avoit eües sur autant de doutes proposez, il en supprima neuf, c'est à sçavoir la 4. 5. 6. 10. 12. 13. 14. 15. 16.

En troisiéme lieu, qu'au regard des huit, qu'il jugea à propos de publier, il les abregea, les modifia, & pour les paroles, & pour le sens. Je ne vous les rapporte pas icy, Messieurs, & je ne m'arrêteray point à les comparer avec le Decret de Rome: vous les pouvez voir dans le livre, intitulé: *Défense des nouveaux Chrétiens & des Missionnaires de la Chine, &c.* page 229. de la seconde édition.

Mais enfin ce qui est le plus digne de remarque, c'est que le huitième article, où il s'agit des honneurs rendus à Confucius, fut réduit à la Chine par le Pere Moralez à ce peu de mots : *Il n'est point à propos de sacrifier à Confucius* : au lieu que dans la demande proposée par ce Religieux à Rome, & qui est tout au long dans le Decret, il y a un grand detail de faits, par exemple : *qu'on honore à la Chine Confucius comme un saint ; qu'il n'y a point de ville, où il n'y ait des Temples bâtis à son honneur ; Que les Gouverneurs deux fois l'année sont obligez de luy offrir un sacrifice solennel dans son Temple ; qu'ils y font eux-mêmes l'office de Prêtres ; que quelques uns des Lettrez ac-*

compagnant le Gouverneur, offrent en sacrifice à Confucius des animaux, des chandeles, du vin, des fleurs, des parfums; que, selon l'intention expresse des Chinois, ce culte se rend, ces sacrifices se font, pour obtenir de luy, & par ses merites, un bon esprit, de la sagesse, & de l'intelligence; qu'ils pensent qu'en mangeant des viandes presentées à cét Idole, ils obtiendront la grace d'avancer beaucoup dans leurs études; que les Chrétiens, qui assistent à ces ceremonies, portent une croix dans leurs mains, ou la cachent parmy les fleurs placées sur l'Autel, & qu'ils y dirigent leurs adorations, &c.

Ce que le Pere Moralez avoit affecté de faire pour le huitième article, qui regarde Confucius, il l'avoit fait aussi

pour le neuvième, qui regarde les honneurs rendus aux morts. Ce neuvième article est réduit à ces paroles dans ce qu'il en publia à la Chine : *il n'est point à propos que les Chrétiens, sujets de la famille Royale de Tai-min, offrent des sacrifices à leurs Ancêtres défunts.* Or dans le Decret, & mêmes dans les demandes du P. Moralez, il n'est nullement parlé de cette famille de Tai-min : & dans ce qu'il publia à la Chine il supprima ce qu'il avoit exposé à Rome là dessus, qu'il y avoit dans toutes les Provinces de la Chine des Temples bâtis à l'honneur des Ancêtres morts ; qu'on y fait des sacrifices deux fois l'année, où il y a des Sacrificateurs & des Ministres d'office ; que

ces sacrifices sont offerts non seulement en action de graces des bienfaits reçus d'eux, mais encore pour en obtenir de nouveaux; que prosterner devant leur Autel, ils font diverses prieres, pour leur demander la santé, une longue vie, des biens, une nombreuse posterité, &c. Que les Chrétiens mettoient une croix sur l'Autel élevé en l'honneur des morts, pour y diriger leurs adorations, &c.

Il ne parle point non plus de ce qu'il avoit mis dans sa onzième demande à Rome, sçavoir, que les Chinois étoient persuadés que les ames des défunts se trouvoient presentes dans ces tableaux, devant lesquels on faisoit les ceremonies, pour recevoir les sacrifices, & les offrandes qu'on leur faisoit sur des Autels pro-

prement dits, & que leurs descendants attendoient d'eux du secours dans leurs besoins.

Je laisse diverses autres choses semblables, & encore pires que celles, que je viens de dire, que son Memoire, présenté à Rome, supposoit que l'on pratiquoit à la Chine: Et je vous demande, Messieurs, ce que vous pensez de cette conduite du Pere Moralez? Le croire un fourbe, qui par haine, ou par jalousie pour les Missionaires Jesuites, eût voulu imposer au Saint Siege d'une si étrange maniere, vous ne voudriez pas le penser, ny moy non plus. De dire qu'il ait eu le zele de faire douze mille lieues, pour aller à Rome, & pour retourner à la Chine, & qu'après

avoir obtenu la condamnation des Idolatries Chinoises, exposées dans tout leur détail, ce zele se fût tout à coup éteint, jusqu'à rendre inutile un remede si necessaire à de si effroyables desordres, cela ne paroît pas vray-semblable. Pour moy, ce que je croy pouvoir penser de plus favorable pour luy, & de plus conforme à la verité, c'est qu'étant de retour à la Chine en 1649. après un voyage de cinq ou six ans, il trouva ses Confreres mieux instruits, qu'il n'avoit eu le loisir de l'être pendant le peu de tems, qu'il y avoit demeuré d'abord. Il reconnut apparemment qu'on l'avoit mal informé. Il jugea que s'il publioit le Decret avec tous les faits affreux, qu'il conte-

noit , on le traiteroit de calomniateur , ou d'extravagant , tant les choses , qu'il avoit proposées , étoient éloignées de la verité & du bon sens. C'est pourquoy il prit son parti , & ne publia du Decret , que les choses , dont on ne pouvoit pas raisonnablement disconvenir , que tous les Chrêtiens & tous les Missionnaires approuvoient , c'est à sçavoir , *qu'il n'est point à propos de sacrifier à Confucius* , & autres choses semblables , sur lesquelles tout le monde étoit de même avis. Je ne croy pas, Messieurs , que vous puissiez rendre une meilleure raison de sa conduite : Mais permettez moy d'ajoûter que cela est bien fort pour la justification des Missionnaires Je-

suites, & que vous devriez, ce me semble, avoir un peu de honte de faire vôtre fort d'un tel Decret obtenu, sans que les parties fussent ny averties, ny appellées, & que le delateur n'osa publier tel qu'il étoit, de peur de se décrier dans l'esprit des Chinois, tant Chrétiens, qu'infidèles.

Il se fit encore une chose, qui dût persuader les Missionnaires Jesuites que le P. Moralez étoit parfaitement d'accord avec eux. C'est que dans le livre, dont j'ay parlé, qu'on disoit être de luy, & auquel étoit joint le Decret, on faisoit l'éloge des six livres Classiques de la Chine & de Confucius en ces termes :

» Les six livres Classiques
 » sont des écrits conformes à

la loy naturelle. Confucius “
 a été comme un instrument, “
 dont le ciel s’est servy pour “
 l’instruction des hommes, “
 qui vivoient sans loy depuis “
 long tems. C’est pour cela “
 qu’il l’a envoyé comme un “
 Ambassadeur, afin qu’il se fît “
 entendre à ces gens, qui “
 étoient sourds, & qu’il ou- “
 vrît les yeux à ceux, qui é- “
 toient aveugles, de même “
 que s’il eût été un précur- “
 seur du vray Dieu. “

Or c’est sur ces six livres
 Classiques, qui comprennent
 la doctrine de Confucius & de
 leurs Legislatteurs, & qui, se-
 lon l’Auteur, *sont des écrits con-*
formes à la loy naturelle; que
 sont fondées les coûtumes &
 les ceremonies Chinoises. Les
 Missionnaires Jesuites voyant un

éloge si authentique , donné
 à ces livres , ne devoient-ils
 pas le regarder comme une
 approbation de leurs prati-
 ques ? Mais , Messieurs , ne
 trouverez - vous point dans
 cét extrait de quoy augmen-
 ter la denonciation , que vous
 avez fait au Pape de six pro-
 positions des Jesuites touchant
 la nation Chinoise ? Ce Confu-
 cius , qui a été comme un instru-
 ment , dont le ciel s'est servy pour
 l'instruction des hommes , qu'il a
 envoyé comme un Ambassadeur
 afin qu'il se fit entendre à ces
 gens , qui étoient sourds , & qu'il
 ouvrit les yeux à ceux , qui étoient
 aveugles , de même que s'il eût
 été un précurseur du vray Dieu.
 Cela est bien fort. Il n'y man-
 que rien , pour être denoncé,
 sinon que l'Auteur n'est pas
 un Jesuite.

Cependant les Missionaires Jesuites ne voyant rien dans ce Decret , qui les regardât , & dont ils ne convinssent avec le Pere Moralez , n'en prirent aucune alarme : Mais ayant scû quelques années après qu'on en abusoit en Europe & dans les Indes , qu'on y publioit qu'il avoit été porté contre eux , & qu'on s'en servoit , pour décrier leur Compagnie & leurs Missions , ils firent partir le Pere Martini , pour aller à Rome informer le Pape & les Cardinaux de la verité. Il y arriva en 1655. & trouva tout le monde étrangement prévenu contre les ceremonies Chinoises. Il presenta les Memoires authentiques , qu'il avoit apportez sur ces affaires. Ils furent com-

muniquez à ceux , qui tenoient pour le Pere Moralez , & examinez durant plusieurs mois avec application. Enfin après avoir tout entendu de part & d'autre , la Congregation , assemblée le 23. de Mars de l'année 1656. en presence d'Alexandre VII. fit un Decret , que ce Pape approuva , & qui a depuis servy de regle aux Missionaires Jesuites de la Chine.

Ce Decret , porté avec toutes les circonstances , que je viens de dire , & malgré la prévention , où le P. Martini trouva les esprits , n'a nullement l'air d'un Acte subreptice. On ne peut douter que les partisans du P. Moralez , auxquels les Memoires du Pere Martini furent communiqués,

ne fissent toutes les objections, qu'on renouvelle aujourd'hui. Les Memoires du P. Moralez les fournissoient toutes. Les Cardinaux & le Pape les jugerent mal fondées : Et afin que tout le monde sçût qu'ils avoient jugé avec connoissance de cause, les doutes & les questions du P. Moralez furent inserées dans le Decret. Peut-on avoir un plus grand préjugé de la verité de l'exposé du P. Martini sur l'article des ceremonies Chinoises, & pour la fausseté de celui du P. Moralez sur ce même point-là ? Quiconque, Messieurs, fera attention à tout cela, pourra bien regarder comme des calomnies tout ce que les adversaires des Jesuites disent dans leurs écrits contre la re-

putation du Pere Martini. C'étoit un saint, & non un imposteur. Il y en a parmi ceux, qui attaquent aujourd'huy les Jesuites, qui rendent des témoignages à sa vertu & à son merite. Mr. Aleonissa est de ce nombre. Dieu même a pris sa cause en main; car le corps de ce Missionnaire a été trouvé sans corruption vingt ans après sa mort. C'est un fait, que les Jesuites n'avanceroient pas dans les conjonctures, où ils se trouvent, s'ils n'en avoient des témoignages bien seurs.

Pour revenir au Decret d'Alexandre VII. il est tres-important de remarquer que le P. Martini fit au Pape dans son exposé la description de ce qui se passe dans les cere-

monies Chinoises, & premièrement touchant celle, qui se fait pour les Graduez dans la sale de Confucius. Il fait mention des *prosternations*, qui se font devant le nom de Confucius. Il ajoûte seulement que cette sale n'est point un Temple proprement dit, & que tous les hommages, qu'on rend au nom de Confucius, se rendent par les disciples à leurs maîtres vivans. Sur cela la Congregation répond que son avis est qu'il faut permettre ces ceremonies aux Chrétiens Chinois, *parce qu'il paroît que ce culte est purement civil & politique.*

Ad tertium
quæsitum.

Pareillement le Pere Martini exposa dans son Memoire le détail de ce qui se faisoit à l'égard des parens & Ancê-

tres morts. Il dit que quand un homme est mort, on dresse une table en façon d'Autel ; qu'on y place un tableau , où est le nom du défunt ; qu'on l'entoure de fleurs , de parfums , de bougies ; que derrière ce tableau est placé le corps ; que ceux qui entrent dans la maison, pour faire leurs complimens à la famille , font des genuflexions , & se prosternent trois ou quatre fois devant le tableau ; qu'ils apportent des bougies & des parfums , que l'on place sur cette espece d'Autel , ou de table, où ces bougies brûlent , & ces parfums sont consumez ; que les grands Seigneurs , qui ont des sales destinées à conserver les tableaux de leurs parens & Ancêtres , y assem-

blent leurs familles deux fois l'année ; qu'ils mettent devant ces tableaux des viandes, du vin, des bougies, des parfums ; qu'au moins une fois l'année, vers le commencement de May, les Chinois viennent sur les montagnes, où, suivant les loix de l'Empire, tous les morts sont enterrez ; que là ils pleurent, se lamentent, font des genuflexions, arrachent les herbes, & nettoient la place autour des sepulcres ; qu'ils y apportent des viandes cuites & du vin ; dont ils font un repas après la ceremonie ; que les Chrétiens de la parenté assistent à tout cela, même avec les infidèles, mais après avoir fait la profession de leur foy, & leurs protestations contre

certaines superstitions, que les infidèles mêlent à ces ceremonies. Il ajoûte que les Chinois n'attribuënt aucune Divinité aux ames des défunts, qu'ils n'en esperent rien, & ne leur demandent rien.

Ad
quartū
quæsi-
tum.

Sur cet exposé la Congregation répond qu'on peut tolérer ces ceremonies à la Chine, que les Chrétiens peuvent y assister, même avec les Gentils, en retranchant ce que ceux-cy y ajoûteroient de superstitieux, sur tout pourveu que les Chrétiens fassent leur profession de foy, qu'il n'y ait point pour eux de danger de se pervertir, & lors qu'ils ne peuvent point faire autrement, sans exciter des haines & des inimitiez dans les familles. Il est ensuite

marqué que le Pape a confirmé ce Decret.

Il ne paroît point par le Decret, que le P. Martini dans ses demandes eut fait mention des ceremonies solennelles, qui se font deux fois l'année en l'honneur de Confucius, sans doute parce que les Missionnaires Jesuites ne les permettoient point ; car ils ne les ont jamais permises.

Vous voyez, Messieurs, par tout ce que je viens de dire que le Pere Martini ne prétend point dissimuler dans son exposé les circonstances de ces ceremonies, qui ont quelque chose de choquant par rapport à nos idées, ces genuflections, ces *prosternations* devant le tableau du Legislatteur de la Chine, ces parfums, qu'on

brûle , ces bougies , qu'on allume , ce vin , ces viandes , qu'on presente devant les tableaux & les sepulcres des morts , toutes ces marques d'un profond respect , qu'on leur rend ; que , selon le jugement du Saint Siege , tout cela se peut rapporter au culte civil , quelque ressemblance qu'il y ait pour l'exterieur au culte Religieux ; que le point essentiel est de sçavoir , si cela , & d'autres choses de cette nature , supposé qu'il s'en fasse d'autres en effet , s'y rapportent veritablement selon l'intention des Chinois , selon leurs loix , & selon l'institution de ces ceremonies ; s'ils regardent Confucius & les morts comme des Dieux , ou comme des esprits divinisez , ou seu-

lement s'ils considerent le premier comme leur Legislatteur, comme un grand Philosophe, s'ils honorent leurs parens morts précisément comme des personnes, de qui ils ont reçu la vie, leurs biens, & leur éducation.

Vous voyez en second lieu que, selon cette idée, les Missionnaires Jesuites n'ont jamais rien fait, & ne font rien à la Chine en cette matiere, que ce que la Congregation répondit même au P. Moralez en 1645. qu'à l'exclusion des sacrifices, & de l'Autel proprement dit, le reste, qui se peut reduire au culte civil, peut être permis aux Chinois: *Censuerunt, exclusis sacrificiis, & Altari verè & propriè dicto, cetera, quæ redolent tantummo-*

*do cultum civilem , aut possunt
ad illum reduci , posse permitti.*

Ad
quæsitū
deci-
mum
quin-
tum.

Qu'ils ont toujours observé,
& qu'ils observent encore ce
qui est contenu dans l'instruc-
tion, que la Congregation
donna depuis aux Vicaires
Apostoliques, quand ils par-
tirent pour la Chine, de ne
point entreprendre de chan-
ger les ceremonies, les coût-
umes, les usages de ces peu-
ples, pourveu qu'elles ne fus-
sent pas tres-manifestement
contraires à la Religion & aux
bonnes mœurs: *Modò ne sint
apertissimè Religioni & bonis
moribus contraria.* Et la raison,

Excerpta
ex
instru-
ctione,
&c.

qu'en aporte la Congregation,
c'est qu'il seroit absurde de
vouloir gouverner les Chrê-
tiens de ce pays-là selon les
manieres de France, d'Espa-
gne,

gne , d'Italie , ou de quelque autre nation de l'Europe.

Vous voyez en troisiéme lieu combien les Jesuites ont eu de raison de prendre pour regle le Decret d'Alexandre VII. porté avec tant de précaution , d'autant plus qu'il s'accordoit parfaitement à cet égard avec le Decret de 1645. tel qu'il fut publié à la Chine par le P. Moralez , selon lequel il est seulement défendu de sacrifier à Confucius.

Vous voyez enfin qu'en declamant en general & sans distinction contre les ceremonies Chinoises , vous vous élevez manifestement contre le Decret d'Alexandre VII. qui jugea au moins que celles, qui sont contenües dans l'ex-

posé du P. Martini , se peuvent reduire au culte civil.

Mais avant que de quitter ce point , qui concerne le Decret d'Alexandre VII, il est bon de detromper le monde sur ce que vous avancez hardiment & sans preuve, que l'exposé du P. Martini , sur lequel ce Decret fut porté, étoit infidèle & peu exact. Vous le dites par tout , & vous le publiez dans tous vos écrits. Vous vous êtes même avisez de faire censurer la proposition , qui dit que cet exposé étoit fidèle. Vos amis ont été de porte en porte , & de Convent en Convent, mendier des souscriptions de quantité de Docteurs à cette censure, qu'on a ensuite intitulée : *Censure de la Faculté de*

Paris. On la voit avec ce titre à la fin d'un ouvrage du Pere Alexandre , qui apparemment en cette occasion s'est reconcilié avec les équivoques & les restrictions mentales , la chose a paru rare à bien des gens , qu'un fait de cette nature pût être l'objet d'une censure : & les personnes mêmes les plus prévenues ont dit , ce qui est vray en effet , qu'une telle censure donne plus d'envie de rire des Censures , qu'elle ne peut faire de tort à ceux , qu'elle condamne. Afin donc de vous instruire à fond là-dessus , aussi bien que ceux , que vous pourriez avoir mal informez sur ce sujet , je vay vous faire un extrait d'un écrit du Pere Salpetri , Domini-

cain , intitulé : *Explication succincte des principales raisons , que l'on a de laisser pratiquer aux Chrétiens de la Chine les ceremonies , qu'ils font à l'honneur de Cun-fu. zu & de leurs Ancêtres défunts , selonque l'a permis la Sacrée Congregation de l'Inquisition sous Alexandre VII.* Voicy comme ce Religieux parle sur ce sujet à ses ses Confreres de la Chine :

„ Que si quelqu'un , dit-il ,
 „ doutoit des intentions de la
 „ Sacrée Congregation , s'i-
 „ maginant qu'elle n'a pas été
 „ suffisamment instruite , ou
 „ même qu'elle a été fausse-
 „ ment informée du fait de
 „ ce qui se passe dans la Chi-
 „ ne , je vay faire icy un dé-
 „ tail , qui doit suffire , pour
 „ delivrer de ce doute ceux ,

qui y seroient de bonne foy, & avec desir de s'éclaircir. Voila le cas, Messieurs, où vous vous trouvez, & où se trouvent ceux, qui vous croyent sur vôtre parole. Ce Pere continue de la sorte :

Lors-que je vins demeurer dans cette maison (de Canton,) & encore auparavant, dès le tems que je fus à Pekin, & même lors-que j'étois en chemin, pour y aller avec le Pere Ignace d'Acosta, autrefois Vice-Provincial des Jesuites à la Chine, je luy proposay dans nos entretiens particuliers ce doute, & les raisons, sur lesquelles il est fondé : ce que j'ay encore fait ensuite publiquement dans l'Assemblée de tous les

„ Missionnaires des trois Or-
 „ dres , qui se trouverent icy.
 „ Le Pere Antoine de Sainte
 „ Marie fut extrêmement aise
 „ que j'eusse ouvert ce dis-
 „ cours. Pour les Peres Je-
 „ suites , quoy-que cela leur
 „ fit quelque peine , & que
 „ ce fût avec beaucoup de
 „ sujet , neanmoins leur mo-
 „ destie ordinaire les empê-
 „ cha d'en témoigner du de-
 „ plaisir : & leur grande cha-
 „ rité fit qu'ils excuserent la
 „ liberté, ou plutôt la trop
 „ grande simplicité, avec la-
 „ quelle je faisois cette pro-
 „ position.

Permettez moy, Messieurs,
 d'interrompre encore icy ce
 recit par une reflexion : C'est
 qu'il seroit bien édifiant pour
 l'Eglise , que vous & nous

gardassions en écrivant cette honêteté & cette modestie, qui paroît dans l'écrit de ce Dominicain Italien, & que, selon son témoignage, les Missionnaires de la Chine gardoient alors entre eux, quoy qu'ils fussent encore de différent avis sur les ceremonies Chinoises. Il poursuit ainsi :

Quant à ce qui regarde le sujet de mon doute, ils répondent qu'il faudroit n'être pas informé de la maniere d'agir de la Cour de Rome, pour s'imaginer que sur quelques mots, qui sont rapportez dans les réponses rendües par la Sacrée Congregation au Pere Martini, comme ayant été proposez par luy; que sur cela, dis-je, sans autre examen,

„ & comme aveuglement cer-
 „ te Congregation ait decidé
 „ contre ce qui avoit été dit
 „ dans les réponses, données
 „ auparavant au Pere Jean-
 „ Bâliste de Moralez.

„ Ces Peres ajoûtent donc
 „ que le P. Marini porta
 „ d'icy à Rome des Traitez
 „ fort amples, & un gros
 „ Volume, dans lequel toutes
 „ les coûtumes de la Chine
 „ étoient exposées avec une
 „ fidélité & une simplicité
 „ toute Religieuse, selon la
 „ connoissance & l'experien-
 „ ce, que l'on avoit pû acque-
 „ rir depuis tant d'années,
 „ que les Peres de la Com-
 „ pagnie étoient dans ce
 „ Royaume : & qu'il mit tous
 „ ces Traitez entre les mains
 „ de trois Qualificateurs.

comme on l'apprend d'un " papier , qui se garde dans le " Secretariat , écrit & signé " de la main de ce Jesuite. Et " j'ay appris moy-même du " P. Intorcetta, qui l'accom- " pagnoit dans Rome , lors " qu'il alloit chez les Cardi- " naux & les Consultants , " pour traiter de ces contro- " verses , & qui retourne pre- " sentement en qualité de " Procureur : j'ay, dis-je ap- " pris que ce gros Volume , " dont j'ay parlé , fut mis en- " tre les mains d'un venera- " ble vieillard de nôtre Or- " dre de saint Dominique, qui " étoit , ce me semble , le R. " Pere Candide , pour lors " Maître du Sacré Palais. "

Le Pere Martini fit un " Abregé tres fidèle de tous "

ces Traitez & Informations
 pour nos Seigneurs les Car-
 dinaux : à quoy il se vit ob-
 ligé, parce que les Quali-
 ficateurs, qui les avoient
 lûës, luy étoient contrai-
 res. Ce fut de cét Abregé
 du P. Martini, lequel étoit
 encore assez long, que le
 Secretaire de la Congrega-
 tion tira ce peu de paroles,
 dont il s'agit, après que la
 contestation fut terminée.
 De sorte que ce qui est inseré
 dans les réponses de la Sa-
 crée Congregation, n'est
 qu'un extrait de l'Abregé
 du Pere Martini, fait par
 le Secretaire de la Congre-
 gation même.

Voila, Messieurs, de quoy
 vous satisfaire : au moins le
 Pere Dominicain en fut-il

satisfait. Et sans cela assurément les Peres de son Ordre, qui étoient à Rome, & qui défendoient l'exposé du P. Jean Bâliste Moralez, ne l'auroient pas été. Reprenons maintenant la suite de cette espece d'histoire, que j'ay commencée, beaucoup plus propre à instruire solidement le monde de l'affaire, dont il s'agit, qu'une lettre pareille à la vôtre, qui suppose par tout ce qui est en question, sçavoir, que les honneurs, qu'on rend à Confucius & aux Ancêtres morts, sont un culte véritablement Religieux, qu'on luy fait des sacrifices, & d'autres choses semblables, que vous avez avancées : comme si l'on étoit obligé de vous croire sur votre seule parole.

Nonobstant ces deux Decrets, qui ne sont point contraires l'un à l'autre, comme il est évident, & comme il est déclaré par un autre Decret de 1669. qui les confirme tous deux, les Missionnaires des divers Ordres ne pûrent être réunis dans le même sentiment, parce qu'ils avoient des idées différentes sur les ceremonies Chinoises, ainsi qu'il arrive encore aujourd'huy, quoy-que tous convinssent que supposé qu'elles pûssent se reduire au culte politique & civil, elles devoient être tolerées: & qui si la chose étoit autrement, le faudroit les abolir; car on ne sçauroit trop le repeter: C'est là uniquement l'état de la question. Cependant les Mis-

tionnaires Jesuites ayant eu des conferences avec les Missionnaires des autres Ordres , & ayant fait divers écrits sur ce sujet , en convainquirent plusieurs de la verité de leur sentiment. Voicy , Messieurs , quelques extraits de pieces , qui font les preuves de ce fait important.

*Extrait de la Lettre du Pere
Garcias, Dominicain , au Pe-
re Aleri , Jesuite.*

MA pensée est , que
d'icy à plusieurs an-
nées il n'est pas avantageux
pour le service de nôtre
Seigneur qu'on prenne d'au-
tre methode de prêcher l'E-
vangile en ce Royaume ,
que celle , dont vos Peres se

servent , & se sont servis “
 jusqu'à present. C'est ce que “
 j'en ay écrit à mes Supe- “
 rieurs. A Fogan le 16. No- “
 vembre 1639. “

Ce Pere Garcias fut ensui-
 té Superieur de la Mission
 de la Chine pour ceux de son
 Ordre.

*Extrait de la Lettre du Pere Ti-
 mothée de saint Antonin ,
 Dominicain , au Pere Bran-
 cati , Jesuite , écrite en 1660.*

” **T**ous nos Peres conçois-
 ” vent maintenant que la
 ” vraye maniere de travailler
 ” à la conversion des Chinois
 ” est celle, dont a usé vôtre
 ” Compagnie , & dont elle
 ” use encore à present. Que
 ” si dans les commencemens

il y a eu diversité d'opi-
 nions sur ce sujet entre nos
 premiers Missionnaires , cela
 ne venoit d'aucune mauvai-
 se intention qu'ils eussent,
 mais de ce qu'ils avoient été
 mal informez par certaines
 gens. Mais à l'heure qu'il
 est nous reconnoissons par
 experience , & nous tou-
 chons , pour ainsi dire , au
 doigt la verité de cette af-
 faire. Ainsi nous sommes
 persuadez qu'il n'y a point
 d'autre voye à tenir , pour
 convertir ces peuples
 C'est pourquoy encore qu'il
 y ait deux de nos anciens
 Peres , qui hésitent là des-
 sus , non seulement je suis
 resolu pour moy de suivre
 desormais le sentiment &
 la pratique de vôtre Com-

„ pagnie : mais je supplie tres-
 „ humblement V.R. de m'en-
 „ voyer par écrit la methode ,
 „ que vous gardez , tant pour
 „ conduire les Neophytes ,
 „ que pour convertir les Pa-
 „ yens , &c.

Ce Pere fut Vicaire Pro-
 vincial de la Mission des Do-
 minicains à la Chine , aussi-
 bien que le Pere Domīnique
 Coronado , qui écrivit aussi à
 peu près de la même maniere
 au Pere Brancati. Les pre-
 mieres paroles de la lettre ,
 que je viens de rapporter ,
 sont remarquables, veu qu'el-
 les attestent le consentement
 general des Missionnaires Do-
 minicains en 1660. *Tous nos
 Peres conçoivent maintenant que
 la vraye maniere de travailler à
 la conversion des Chinois est celle
 dont a usé vōtre Compagnie.*

Extrait de la Lettre du P. Coronado, Dominicain, au Pere Brancati de Suchen l'an 1661.

JAUROIS bien de la joye “
 de me voir avec vôtre R. “
 pour pouvoir conferer en- “
 semble sur quelques-unes “
 des matieres, dont on a dis- “
 puté; car je fais plus de cas “
 de vôtre jugement, que de “
 toutes les raisons, qu'on al- “
 legue au contraire. “

Extrait de la Lettre du Pere Pierre d'Alcala, Dominicain, au Pere Intorcetta, Jesuite.

AUTANT que j'ay re- “
 çû de joye de ce côté- “
 là (il parle de la guerison. “

„ de ce Pere) autant ay-je
 „ été rempli de douleur par
 „ les nouvelles , qui me sont
 „ venuës du livre du P. Na-
 „ varette , qui avoit renou-
 „ vellé les contestations pas-
 „ sées sur les ceremonies Chi-
 „ noïses. Dieu m'est témoin
 „ combien j'en suis indigné,
 „ & que , si cela étoit en mon
 „ pouvoir , je l'effacerois de
 „ mon propre sang. Dieu nous
 „ fasse la grace d'examiner
 „ nos esprits à la faveur des
 „ lumieres du sien , afin d'ac-
 „ corder la science , que nous
 „ acquerons par le moyen de
 „ l'étude , avec une douceur
 „ semblable à la sienne , &
 „ & avec une sainte discipli-
 „ ne : autrement nous sommes
 „ exposez à de grandes fau-
 „ tes , qui causent ensuite bien

de l'amertume. Pour ce qui
 est de moy , j'ay déjà écrit
 à ceux de nôtre Ordre , &
 aux autres , les grands tra-
 vaux de la Compagnie dans
 ce Royaume , & comme
 c'est à la faveur de son cre-
 dit que nous avons la liber-
 té d'y demeurer tout ce que
 nous sommes d'autres Mis-
 sionaires , & d'y travailler
 au salut des ames. Enfin j'ay
 fait mention des grandes &
 illustres Eglises de Chrê-
 tiens , que la Societé entre-
 tient dans cét Empire. On
 a déjà envoyé les lettres ,
 que j'ay écrites là-dessus.
 C'est ainsi que j'en parle-
 ray, & que j'en écriray tou-
 jours , sans croire que la
 Compagnie me soit obligée
 pour cela, ny qu'elle en ait

„ besoin : mais parce que je
 „ n'estime rien tant que de
 „ dire les choses comme je
 „ les connois , & que si j'en
 „ parlois autrement , ce se-
 „ roit combattre la verité....
 „ Dieu nous veuille donner
 „ sa paix.... A Lan-ki le 31.
 „ Mars 1680.

*Extrait des réponses du Pere Jean
 de Paz , de l'Ordre de saint
 Dominique , ancien Professeur
 en Theologie , Recteur de
 l'Université de Manile , Prieur,
 & Vicaire Provincial de son
 Ordre , sur quelques deman-
 des , qu'on luy avoit faites
 touchant les honneurs , qu'on
 rend à Confucius.*

„ **O**N trouve dans ces re-
 „ lations de nos Reli-

gieux de la Chine qu'un
 Neophyte ayant un jour
 protesté en presence de plu-
 sieurs infidèles qu'il ne pré-
 tendoit rendre à Confucius
 que ce qu'un disciple rend
 à son maître, & non pas l'ho-
 norer, comme si c'étoit un
 Dieu, ou qu'il pût quelque
 chose : A ce discours les
 Chinois éclatant de rire :
Pensez vous donc, luy dirent-
ils, qu'aucun de nous attribue
rien de tout cela à Confucius ?
Nous sçavons assez que c'étoit
un homme comme nous autres :
Et si nous luy rendons nos res-
pects, c'est simplement comme
des disciples à leur maître, en
vûe de la doctrine excellente,
qu'il nous a laissée.

C'est ainsi que parloient
 alors les relations des Domi-

nicains de la Chine : & nous ne pouvons pas apprendre par une voye moins suspecte quelle est l'idée des Chinois dans les honneurs, qu'ils rendent à Confucius.

Extrait d'une lettre du Pere Sarpetri, ou de Saint Pierre, de l'Ordre de saint Dominique, Missionnaire à la Chine.

„ JE certifie à tous ceux, qui
 „ verront ces lettres : pre-
 „ mierement qu'ayant été en-
 „ voyé par les Superieurs de
 „ la Province du Rosaire des
 „ Philippines de mon Ordre,
 „ pour prêcher l'Evangile dans
 „ le Royaume de la Chine, &
 „ m'étant appliqué par ordre
 „ des mêmes Superieurs avec
 „ tout le soin que j'ay pû du-

rant l'espace de huit ans à
 examiner les superstitions
 des sectes des Chinois, je
 me suis persuadé que ce que
 les Peres Missionnaires de la
 Compagnie de J E S U S en
 ce Royaume font profession
 de pratiquer, en permet-
 tant, ou tolerant certaines
 ceremonies, dont les Chi-
 nois Chrétiens usent en
 l'honneur du Philosophe
 Confucius, & de leurs An-
 cêtres défunts: que leur con-
 duite, dis-je, non seule-
 ment est sans danger de pe-
 ché, puis qu'elle a été ap-
 prouvée par la Sacrée Con-
 gregation de l'Inquisition
 Generale: mais qu'à con-
 siderer les principes des
 principales sectes de la Chi-
 ne, cette opinion est plus

„ probable que la contraire ;
 „ & d'ailleurs tres-utile , pour
 „ ne pas dire necessaire , afin
 „ d'ouvrir aux infidèles la por-
 „ te de l'Évangile

„ Je certifie en troisiéme
 „ lieu , & , autant qu'il en est
 „ besoin , je proteste avec ser-
 „ ment , que ce n'est ny à la
 „ priere , ny à la persuasion
 „ de qui que ce soit , mais par
 „ le seul amour de la verité ,
 „ que je me suis porté à ren-
 „ dre ce double témoignage ,
 „ qu'on vient de voir , aussi-
 „ bien qu'un autre , que je
 „ rendis l'année passée du 9.
 „ jour de May touchant le
 „ livre du Venerable Pere
 „ Matthieu Ricci , Jesuite ,
 „ qui a pour titre : Tien chu-
 „ xe y. Et plus bas : Comme
 „ donc j'ay sçû qu'à l'occasion
 de

de certains doutes, qui fu-
 rent proposez en 1645. à la
 Sacrée Cōgregation de l'In-
 quisition Generale par le
 Pere Jean-Bâtiste Moralez,
 homme vrayment Apostoli-
 que, & qui agissoit par un
 zele de la foy, quelques-
 uns mal affectionnez à la
 Compagnie ont publié dans
 l'Europe & dans les Indes
 que les Missionaires de la
 Chine ne prêchent point
 J E S U S - C H R I S T cru-
 cifié, & qu'ils permettent
 l'idolatrie à leurs Chrê-
 tiens: C'est pour ce sujet
 que craignant de paroître
 approuver par mon silence
 les calomnies de ces gens-
 là, & souhaitant de repa-
 rer autant qu'il est en mon
 pouvoir la reputation de ces

„ Peres , j'ay voulu declarer
 „ mon sentiment de la ma-
 „ niere qu'on vient de voir..
 „ En témoignage de quoy
 „ j'ay fait cette lettre , & l'ay
 „ signée de ma propre main
 „ dans la maison de Canton,
 „ où nous sommes detenus
 „ prisonniers , & en exil , ce
 „ 4. jour d'Aoust 1668.

Ce même Pere Domini-
 cain a fait divers autres écrits
 pour la défense des Missio-
 naires Jesuites de la Chine ,
 qui ont déjà été imprimez.
 On a encore une lettre de
 luy , par laquelle il témoigne
 que deux Provinciaux de l'Or-
 dre de saint Dominique dans
 les Philippines , sçavoir les
 Peres François de Paule &
 Philippe Pardo , ont plusieurs
 fois recommandé à leurs Mis-

sonaires de la Chine par l'autorité, qu'ils avoient sur eux, de se conformer absolument à la pratique de la Société en ce qui regarde le Decret d'Alexandre VII. leur défendant de rien écrire, qui y fût contraire. Cette lettre du Pere Sarpetri est adressée à son Provincial, & aux Definiteurs du Chapitre de sa Province, auxquels il envoie le Traité, qu'il avoit composé sur ces matieres.

Je ne mets point icy une lettre du P. Navarette Dominicain, Superieur des Missionnaires de son Ordre à Canton, parce que j'auray lieu d'en parler plus bas.

Je ne rapporte point non plus le témoignage de Don Gregoire Lopez, aussi Reli-

gieux de saint Dominique, depuis Evêque & Vicaire Apostolique dans la partie Septentrionale de la Chine, Chinois de nation, & le premier de ce pays, qui ait été élevé à la dignité du Sacerdoce. Il faudroit transcrire tout entier l'ouvrage, qu'il a fait exprés, pour justifier l'usage des ceremonies Chinoises, & la pratique des Missionnaires Jesuites. Il paroît depuis quelque tems imprimé, & apparemment vous l'avez vû: Mais il est trop de l'intérêt des Jesuites de ne pas oublier icy le témoignage de Mr. de Cicé, qui est encore actuellement à Paris dans votre Seminaire, dont il est membre. Sa nouvelle dignité d'Evêque, sa vertu, sa nais-

sance donnent un trop grand poids à son attestation, pour n'en pas faire part au public en faveur des Jesuites. Voicy l'extrait d'une lettre, qu'il a écrite à un de ses amis depuis son retour de la Chine à Paris.

Extrait d'une lettre écrite par Monsieur de Cicé, Evêque de Sabula, l'an 1698. le 24. d'Octobre.

JE vous prie de remarquer[“]
 que je ne parle que de[“]
 la premiere partie du livre[“]
 du R. P. le Gobien, qui[“]
 est l'histoire de l'Edit, &[“]
 point de la seconde, qui[“]
 est l'éclaircissement sur les[“]
 honneurs rendus à Confu-[“]
 cius & aux morts. Nos Mis-[“]

„ sionaires ont tenu en cela
 „ une conduite bien differente
 „ de la mienne. Ils ont em-
 „ brassé le parti des Domini-
 „ cains , & moy celuy des Je-
 „ suites. Ils ont leurs raisons ,
 „ & moy les miennes. Le Saint
 „ Siege , à qui le jugement de
 „ cette dispute , en laquelle je
 „ veux croire que les deux
 „ parties ne cherchent que
 „ l'honneur de Dieu & le salut
 „ des ames , a été remis , pro-
 „ noncera sur cela , & ses Ar-
 „ rêts en feront la decision. Je
 „ me recommande à vos saints
 „ Sacrifice , &c.

J'avoüe qu'il est difficile
 d'accorder cette lettre avec la
 conduite , que tient aujour-
 d'huy Monsieur de Cicé dans
 l'affaire de la Chine , & avec
 cette exacte probité , dont il a

toûjours fait profession. Je n'oserois entreprendre une chose si difficile ; car on ne comprend pas comment Mr. de Cicé ayant été témoin oculaire de ce qui se passe à la Chine pour les ceremonies dont on dispute , comment ayant été du sentiment des Jesuites sur le lieu même , comment ayant perseveré dans ce sentiment après son retour à Paris , il luy ait pû venir depuis de nouvelles lumieres là dessus.

Que direz-vous donc, Messieurs , à tout ce que je viens d'avoir l'honneur de vous faire voir ? Car ce ne sont point là des declamations , ni des figures , pareilles à celles , qu'on voit dans vôtre lettre. Ce ne sont point là de ces

tours d'éloquence , avec lesquels on rend tous les jours plausibles les plus méchantes causes. Ce n'est point là un certain arrangement de faits, disposez avec artifice dans un discours, pour surprendre un lecteur, qui n'est pas en garde contre les pièges, qu'on luy tend, & qu'on sçait bien qui ne se donnera pas la peine de démêler par la lecture des écrits opposez le faux d'avec le vray, le certain d'avec le douteux, ce qui est contesté d'avec ce qui ne l'est pas, ce qui est avoué d'avec ce qui est contredit. Ce ne sont point là de ces reflexions malignes, par lesquelles on le prévient contre l'adversaire qu'on attaque, ni de ces traits vifs, jetez exprés, pour distraire

son esprit dans les endroits foibles, en divertissant son imagination. Ce sont des faits simplement exposez, que vous contesteriez en vain, & dont la seule exposition forme une preuve manifestement justificative & sans replique de la conduite, de l'innocence, & de la droiture des Missionnaires Jesuites. Ce n'est point icy, eux qui se défendent, ce sont ceux-là mêmes, qui devoient naturellement se declarer le plus hautement contre eux, si la verité, si la raison, si l'experience, si la conscience ne les avoit pas obligez à prendre leur cause en main. C'est à vous de voir, Messieurs, comment tout cela s'accorde avec le détail pathetique, que vous

faites des efforts des autres Missionnaires , pour ramener les Jesuites de leur égarement , & dont l'énumération se reduit après tout à l'Archevêque de Manile , à l'Evêque de Zebut , qui justifierent pleinement les Jesuites , en se retractant , au Pere Jean Bâliste Moralez , qui supprima la plus grande partie du Decret , qu'il avoit obtenu du Pape , au Pere Navarette , & à un petit nombre d'autres. Vous faites valoir tout cela , qui dans le fond se reduit presque à rien , tandis que vous dissimulez ce que je viens de faire voir clairement , sçavoir , que tant d'autres Missionnaires non seulement suivoient dans ces contestations le sentiment des

Jesuites , mais qu'ils compo-
 soient eux-mêmes des écrits ,
 pour les défendre , & les
 mettre à couvert des horri-
 bles calomnies , qu'on debi-
 toit contre eux en Europe &
 dans les Indes. Mais le té-
 moignage du Pere Navaret-
 te , dont vous vous préva-
 lez , m'oblige à ne pas ômet-
 tre encore un point impor-
 tant de l'histoire des missions
 de la Chine sur l'article des
 ceremonies Chinoises. Voicy ^{Pag. 27.}
 ce que vous en dites dans vô-
 tre lettre.

Tous les Prédicateurs de “
 l'Evangile , dites-vous , “
 assemblez avec eux (les “
 Jesuites) à Canton , les “
 conjurent instamment de “
 s'expliquer nettement là- “
 dessus , & de rendre la paix “

„ à l'Eglise. L'unique répon-
 „ se , qu'ils en ont obtenuë,
 „ c'est qu'à l'égard des cere-
 „ monies , dont les Chinois
 „ se servent , pour honorer
 „ Confucius & les Ancêtres,
 „ le Decret que le Pere Mar-
 „ tini avoit rapporté de Ro-
 „ me , leur paroissoit fondé
 „ sur une opinion probable :
 „ ce qui étoit proprement ne
 „ dire ny ouïy , ny non , &
 „ tomber dans une ambiguïté
 „ de paroles , qui en toute oc-
 „ casion auroit été fort indi-
 „ gne , mais qui l'étoit encore
 „ beaucoup plus dans celle-
 „ cy , où il s'agissoit de ré-
 „ pondre précisément , & de
 „ faire cesser les troubles &
 „ les scandales.

A vous entendre , c'étoient
 les Jesuites , qui troubloient

l'Eglise de la Chine : c'étoit à eux à luy rendre la paix : Ils éludent par une réponse generale & ambiguë, & refusent par là de faire cesser les troubles & les scandales. Vous ajoûtez, pour donner du poids à ce que vous dites, que *l'Archevêque de Manile, l'Evêque de Zebut, & l'Evêque d'Angelopolis*, avertis de ces contestations, se crurent obligez d'en écrire au Pape. Par malheur pour vous l'Archevêque de Manile & l'Evêque de Zebut avoient écrit au Pape sur les ceremonies Chinoises contre les Jesuites, & s'étoient retractez plus de trente ans avant l'Assemblée de Canton. Pareillement la lettre de M. d'Angelopolis, qui n'étoit pas Evêque de la

Chine, ny du voisinage de la
 Chine, mais du Mexique,
 qui en est éloigné de trois,
 ou quatre mille lieues, est
 écrite près de vingt ans avant
 que les Missionnaires pensas-
 sent à s'assembler à Canton.
 Ces parachronismes vous sont
 échapez sans doute dans la
 chaleur de la composition:
 mais ils doivent être icy com-
 ptez pour rien. Venons au
 fait, & trouvez bon que je
 vous fasse une courte rela-
 tion de l'Assemblée de Can-
 ton, non point sur les me-
 moires des Jesuites seule-
 ment, mais sur ceux de deux
 Dominicains: l'un est le Pere
 Navarette, & l'autre le Pere
 Sarpetri, dont j'ay déjà parlé.
 Il étoit à cette Assemblée, &
 il eut l'honneur de partager

avec dix-neuf Jesuites les incommoditez de l'exil pour la foy, & d'être du nombre de ces saints Confesseurs de JESUS-CHRIST.

En 1665. il s'éleva une furieuse persecution contre les Chrétiens, pendant laquelle le Pere Adam Schal, Jesuite, mourut des incommoditez, qu'il avoit souffertes en prison. Lors qu'on étoit sur le point de le faire mourir, dit le Pere Sarpetri dans une lettre, qu'il écrit à la Sacrée Congregation de la Propagation de la Foy, & de releguer en Tartarie tous les autres Missionaires, il arriva un si effroyable tremblement de terre, suivy d'autres prodiges extraordinaires, qu'on ne douta point qu'il n'y eut.

en cela quelque chose au dessus de la nature. La fureur des persecuteurs s'étant un peu rallentie ; la Cour de Pekin se contenta de releguer les Missionnaires à Canton. On leur donna pour prison cette ville-là , & la maison , que les Jesuites y avoient.

La persecution les ayant là tous rassemblez , on pensa à réunir aussi les cœurs , ou plutôt les esprits dans le même sentiment touchant les ceremonies Chinoises. Il y avoit là dix-neuf Jesuites , un Pere de l'Ordre de saint François , nommé le Pere Antoine de Sainte Marie , & trois Dominicains , sçavoir le Pere Sarpetri , le Pere Leonardi , & le Pere Navarette , leur Superieur. Le

Pere Sarpetri, *faute*, dit-il, d'avoir pu être éclairci sur ses doutes, avoit balancé jusqu'alors : les trois autres étoient tout à fait dans le sentiment opposé à celui des Jesuites. Il fut résolu que se trouvant tous ensemble, il se tiendrait des Conférences sur les divers articles du différent.

Après plusieurs conférences de vingt-trois qu'ils étoient, il y en eut vingt-un ; qui conclurent que le parti le plus sage, qu'on pouvoit prendre, étoit de s'en tenir aux réponses, que la Sacrée Congrégation avoit données en 1656. au Pere Martini Jesuite, par lesquelles on permettoit aux Neophytes l'usage des cérémonies.

nies Chinoises envers les défunts, & celles des Graduez envers Confucius, en retranchant ce qui pouvoit y avoir de superstitieux, ainsi qu'il est marqué dans le Decret. Ce furent le Pere Sarpetri & le P. Navarette, qui convaincus des raisons, qu'on leur apporta, se joignirent aux dix-neuf Jesuites. Le Pere de saint François mourut dans le tems de ces conférences.

Le Pere Navarette se ravisa, & refusa de s'en tenir à cette décision. Il commença même à écrire contre. Cela fit beaucoup de peine aux autres Missionnaires, d'autant plus, que le Pere Vincent Prot, Vicaire Provincial des Dominicains de la Chine,

qui s'y tenoit caché , luy
 avoit envoyé sa procuracion,
 par laquelle il promettoit de
 ratifier tout ce qui seroit ar-
 rêté pour le bien de la paix,
 & pour établir la conformi-
 té entre les Ministres de l'E-
 vangile. Le Pere le Faure,
 Jesuite Parisien , répondit à
 son écrit : Mais cette réponse
 ne fut pas suffisante , pour le-
 ver tous les doutes du Pere
 Navarette. Il repliqua , &
 demeura dans son ancienne
 opinion , jusqu'à ce que le
 Pere Brancati , ancien Mis-
 sionaires Jesuite , & des plus
 habiles en ce qui regardoit
 les livres & les coûtes de la
 Chine , eût fait un autre
 écrit, qui le convainquit en-
 tierement de la verité : *Et*
après avoir lû les Traitez du

Li-ky, ajoûte le Pere Sarpetri, à la faveur de l'ouverture, que le Pere Brancati luy avoit donnée, il s'en alla de son propre mouvement faire l'accord avec le P. Vice-Provincial des Jesuites. Il en donna par écrit à ce Pere l'Acte suivant :

Acte
 donné par le P. Navarrette au Vice-Provincial des Jesuites.

» Mon Reverend Pere ,
 » comme vôtre Paternité sera
 » peut-être bien aise de com-
 » muniquer cette affaire au
 » R. P. Visiteur, je mets icy par
 » écrit ce que je vous en ay
 » dit aujourd'huy de vive
 » voix : sçavoir, que pour ce
 » qui regarde les morts, les
 » écritaux, & les ceremonies
 » funebres, nous suivons au
 » pied de la lettre, sans nous
 » en éloigner d'un seul point,
 » tout ce qui fut arrêté dans
 » l'Assemblée de vos Peres,

qui se tint à Ham-tcheou [“]
 au mois d'Avril de l'année [“]
 1642. A l'égard de Con- [“]
 fucius , nous permettons [“]
 ce que vos Peres permettent [“]
 de pratiquer , en retran- [“]
 chant les deux ceremonies [“]
 solennelles , que la Com- [“]
 pagnie ne permet pas non [“]
 plus : Et afin que tout se [“]
 passe dans un esprit de [“]
 charité , & que l'on voye [“]
 que nous sommes dans les [“]
 mêmes sentimens, il semble [“]
 qu'il est à propos de speci- [“]
 fier tout cecy dans l'accord, [“]
 que nous faisons, &c. [“]

Cette declaration causa
 beaucoup de joye aux autres
 Missionnaires , & en particu-
 lier au P. Sarpetri , Domi-
 nicain , qui donna ensuite la
 sienne en ces termes au mê-

me Vice-Provincial des Je-
suites :

„ Mon Reverend Pere ,
 „ j'ay une extreme joye , &
 „ je suis tres édifié des bon-
 „ nes intentions & de la sain-
 „ te resolution de mon Su-
 „ perieur le R. P. Navarette
 „ sur ce qui regarde la matie-
 „ re , dont nous avons dispu-
 „ té Je declare donc , &
 „ je promets en la presence
 „ de Dieu , & de J E S U S -
 „ C H R I S T , à vôtre Pater-
 „ nité , & aux autres Peres ,
 „ que j'executeray ponctu-
 „ ellement ce que mondit Pe-
 „ re Superieur promet dans
 „ cet écrit , parce que c'est sa
 „ volonté , & celle du Pere
 „ Vice Provincial (des Do-
 „ minicains ,) qui s'en est
 „ rapporté à luy pour son suf-

frage : & parce que je suis [“]
 persuadé que cette resolu- [“]
 tion est tres - avantageuse [“]
 pour la propagation de nô- [“]
 tre sainte foy , & pour l'u- [“]
 nion entre les Missionaires [“]
 des deux Ordres , & tres- [“]
 utile , pour remedier au [“]
 scandale , que l'usage con- [“]
 traire a fait naître , & que [“]
 cette pratique s'accorde par- [“]
 faitement avec le jugement [“]
 de ma conscience , les De- [“]
 crets de nos Chapitres Ge- [“]
 neraux , la lettre de nôtre [“]
 R. P. General aux Missio- [“]
 naires de la Chine , qui est [“]
 imprimée , & qu'elle est con- [“]
 forme à ce que nous a con- [“]
 seillé & ordonné le R. P. [“]
 François de Paule , Com- [“]
 missaire du Saint Office , [“]
 alors Provincial de nôtre [“]

Province, & à ce qui a été
 resolu à la pluralité des voix
 dans l'Assemblée, que nous
 tinmes à Lan-ki tout ce que
 nous étions de Missionaires
 de l'Ordre de saint Domi-
 nique : enfin parce que c'est
 une chose, que j'ay ardem-
 ment desirée, & que j'ay
 demandée avec beaucoup
 d'instance par mes lettres
 à nôtre R. P. General, & à
 nos Seigneurs les Eminentif-
 simes Cardinaux de la Pro-
 pagation de la Foy. Fait
 dans cette maison de Couan-
 cheou-fou, le 4. d'Octobre
 de l'année 1669.

J'en appelle, Messieurs,
 à vôtre conscience, & j'en
 prens tout le public à témoin.
 Tout cecy, que j'ay tiré des
 lettres & des declarations de
 ces

ces deux Peres Dominicains, qui étoient des Assemblées de Canton, s'accorde-t-il avec l'idée, que vous donnez dans vôtre lettre de la conduite des Iesuites en cette occasion, & avec la maniere odieuse, dont vous la rapportez ? Je repete vos termes :

Tous les Prédicateurs de " .728^{AP}
 l'Evangile, dites-vous, as- "
 semblent avec eux à Can- "
 ton, les conjurent instam- "
 ment de s'expliquer nette- "
 ment là dessus, & de ren- "
 dre la paix à l'Eglise. L'u- "
 nique réponse qu'ils en ob- "
 tiennent, c'est qu'à l'égard "
 des ceremonies, dont les "
 Chinois se servent, pour "
 honorer Confucius & les "
 Ancêtres, le Decret, que "

„ le P. Martini avoit rappor-
 „ té de Rome , leur paroissoit
 „ fondé sur une opinion fort
 „ probable : Ce qui étoit pro-
 „ prement ne dire ni ouïy , ni
 „ non , & tomber dans une
 „ ambiguité de paroles , qui
 „ en toute occasion auroit été
 „ fort indigne , mais qui l'étoit
 „ encore beaucoup plus dans
 „ celle-cy , où il s'agissoit de
 „ répondre précisément , &
 „ de faire cesser les troubles &
 „ les scandales.

Je vous demande icy , Mes-
 sieurs , ce que les Jesuites
 Missionaires pouvoient faire
 de plus que ce qu'ils firent
 alors , pour contribuer à la
 paix de l'Eglise ? Ils exami-
 nent de concert avec les au-
 tres des questions si impor-
 tantes. On écrit contre leur

avis. Ils répondent , & convainquent ceux qui n'en étoient pas. S'ils n'avoient répondu que comme vous le dites , leur réponse auroit-elle eu tant d'effet sur un esprit aussi prévenu , qu'étoit le Pere Navarette ? Où est cette *indigne ambiguité de paroles* ? Vous voyez qu'on y distingua tout , les ceremonies superstitieuses d'avec celles , qui ne l'étoient point , les ceremonies des Graduez envers Confucius d'avec celles des deux Equinoxes , tout ce qui se permettoit d'avec ce qui ne se permettoit pas. Est-ce-là ne pas répondre précisément , & refuser de faire cesser les troubles & les scandales ? Je prie Dieu , Messieurs , qu'il vous pardonne

la maniere cruelle , dont vous traitez les Jesuites : Mais je doute si le monde vous la pardonnera jamais. C'est ainsi que se terminerent les Assemblées de Canton.

Après que le Pere Navarrette y eut quitté son premier sentiment , il changea encore depuis , & se déchaîna contre les Jesuites d'une maniere furieuse. Ces variations doivent naturellement luy ôter toute autorité pour le fond de l'affaire : Mais les circonstances , où il parla si diversement , sont remarquables , & fort à l'avantage des Jesuites. Il condamna les ceremonies Chinoises , avant que d'avoir conféré avec eux. Il les approuva , après s'être éclairci & pleinement inf-

éruit de la matiere. Il étoit alors Confesseur de J E S U S- C H R I S T , exilé & en prison pour la foy. Il eut le malheur de ne pas assez estimer une si precieuse captivité. Il s'enfuit de Canton , & regagna Macao , exposant les autres Confesseurs au danger de la mort , que sa fuite étoit capable de leur attirer ; car on venoit de tems en tems de la part des Mandarins compter les prisonniers , pour voir s'ils y étoient tous , & si nul ne s'étoit échapé. Le Pere Grimaldi , Jesuite , qui vit encore aujourd'huy à la Chine , qui n'étoit pas du nombre des exilez , prit sa place , pour rendre le nombre complet , & sauver les Missionnaires du danger , qu'ils cour-

roient. Ce fut après cette fuite que le P. Navarette écrivit les livres, dont les ennemis des Jesuites ont tiré la plûpart de leurs calomnies, malgré les contradictions effroyables, qu'on y voit à chaque page, & qu'on a fait voir dans divers écrits. Nonobstant tout cela, étant devenu Archevêque de Saint Domingue, jamais Prélat n'affectionna plus les Jesuites que luy, ne leur donna plus de marques de son estime. On a les lettres, qu'il écrivit au Roy d'Espagne, & au Gouverneur de Saint Domingue, pour les engager à obliger les Jesuites de demeurer dans sa ville Archiepiscopale, d'où ils vouloient se retirer, quand ils le virent.

nommé à cét Archevêché. Elles sont pleines d'éloges de la Compagnie des Jesuites. Leur zele , leur application à travailler au salut des ames, l'utilité , que les Prélats & les peuples retirent de leurs services , y sont loüiez à chaque page. Enfin il leur fit fonder un College , & en particulier une Chaire de Theologie. C'est ainsi qu'après que la passion s'est dissipée , on revient enfin , & qu'on reprend les idées , que la justice & la charité inspirent. Rien ne sera jamais plus agreable aux Jesuites , Messieurs , qu'un pareil retour de vôtre part, s'il arrive jamais.

Après ces solides justifications des premiers Missio-

naires Jesuites de la Chine, & de leurs successeurs, il n'est pas besoin de faire celle des Jesuites d'Europe, qui ont entrepris de les défendre dans ces dernieres années, depuis que Monsieur Charmot, du Seminaire des Missions étrangères, les a de nouveau deferez à Rome. On ne peut en cela les accuser ny de temerité, ny d'imprudence: & il n'y a nul sujet de leur dire ce que vous leur reprochez si durement dans vôtre lettre à cette occasion, *qu'il suffit qu'ils ayent entrepris de soutenir un sentiment, que tout est mis en œuvre, pour le défendre, & qu'il faut que ce sentiment prévale, à quelque prix que ce puisse être.* Quand donc auront-ils droit de se défen-

de , ou de défendre leurs Freres , si cela ne leur est pas permis en une telle rencontre , où la charité , la justice , l'intérêt de Religion , & celui de leur propre reputation les obligent à le faire ?

Mais après tout , Messieurs , voyons un peu sur quoy fondez , vous prenez un ton si haut à leur égard en cette matiere. Est-ce sur l'évidence du droit , que vous soutenez ? Mais si ce droit est si évident , pourquoy tant de Missionnaires des autres Ordres arrivant à la Chine avec les mêmes préventions , qui vous portent aujourd'huy à de si grands excez , se rendoient-ils , d'abord que les Jesuites s'étoient expliquez sur les ceremonies Chinoises ? Ecou-

tez encore les paroles du Pe-
 re Navarette , avant qu'il se
 fût enfuy de sa prison de
 Canton. *Le Pere Brancati*, dit-
 il à un de ses Confreres , qui
 le rapporte , *m'a ouvert le che-
 min. Je suis fâché de n'avoir
 pas sçû cela plutôt.* Les Jesui-
 tes avoient-ils donc quelque
 charme, pour enforceler ceux
 qui les approchoient, & pour
 leur renverser l'esprit ? Ce-
 luy , par lequel ils auroient
 perverti Monsieur de Cicé ,
 auroit été bien fort ; car on
 ne l'a pû lever que long tems
 après son retour en France , &
 par des conjurations souvent
 réitérées.

Salpetri
 explica
 tion
 succin-
 te, &c.

Seroit-ce donc , Mes-
 sieurs , par l'autorité des té-
 moins , qui deposent aujour-
 d'huy pour vous contre les

Jésuites , que vous prétendez leur imposer silence ? Vous ne parlez dans vôtre lettre que d'Evêques , que de Vicaires Apostoliques , auxquels les Jésuites refusent de se soumettre. Pour d'Evêques , je n'en sçache aucun , dont M. Charmot ait apporté les plaintes à Rome contre les Jésuites ; car Monsieur Maigrot ne l'étoit pas encore , quand il a fait son Mandement. *Ces Vicaires Aposto-* pag. 152
liques , qui font un Mandement , &c. sont tous renfermez dans le seul M. Maigrot. Ainsi tous ces pluriels , dont on se sert , pour éblouir le peuple , se reduisent partie à rien , partie à un seul homme. Ces incongruitez , Messieurs , sont moins par-

donnables dans la Morale ,
 que dans la Grammaire. Quit-
 tons donc les figures & les
 exaggerations. Comparons ce
 qui se trouve dans cette cau-
 se d'autorité de part & d'au-
 tre , & voyons en faveur de
 qui doit decider le public que
 vous avez fait juge de cette
 affaire par la publication de
 vôtre lettre au Pape.

Souffrez , Messieurs , que
 les Jesuites se mettent icy
 en paralelle avec vous. Vous
 leur parlez de haut en bas
 dans vôtre lettre , & vous
 les traitez comme des mi-
 serables. Plusieurs person-
 nes des plus distinguées du
 Royaume & de la Cour ont
 dit que cela ne vous conve-
 noit pas. Peut être se trom-
 pent ils , en ne faisant pas

assez d'attention aux conjonctures presentes. N'ayons maintenant nul égard à tout cela , mais seulement à ce qui peut avoir quelque poids dans l'affaire , dont il s'agit.

Et d'abord si l'on regarde le nombre , celuy des Jesuites , qui jusqu'à present ont travaillé à la Chine , passe de plus des deux tiers celuy de tous les autres Missionnaires. Le public pourroit avoir quelque égard à cette circonstance. Vous tâchez de le prévenir , en décrivant tout le Corps : ce fut là toujours la methode de la plûpart de ceux , qui ont écrit contre les Jesuites : mais du moins il fera reflexion que vous êtes parties. Les Jesuites se contenteront de cela. Ils ne

veulent pas recriminer, comme peut-être ils le pourroient. Certains amis communs de leur Compagnie & de la vôtre vous feront témoins de leur reserve là-dessus.

Pour ce qui est de l'expérience & de la capacité, pour juger sainement de la nature des coutumes & des ceremonies Chinoises, je croy qu'on ne peut gueres disputer cet avantage aux Jesuites. Ils étoient répandus dans toutes les Provinces de l'Empire de la Chine cinquante ans avant qu'aucun Missionnaire y eût travaillé. Plusieurs de ces Peres y ont passé les trente, & les quarante années. Ils y ont eu un commerce fréquent avec les Do-

cteurs de l'Empire. Ils ont
 appris parfaitement la lan-
 gue, &, selon le témoigna-
 ge même du Pere Navaret-
 te, ils ont composé des li-
 vres en Chinois, qui ont fait
 l'admiration des plus sçavans
 du pays. Cela prouve qu'ils
 ont pû être moins trompez
 que les autres. Il reste à sça-
 voir s'ils ont voulu eux-mê-
 mes tromper. Les Jesuites
 d'Europe, qui ont connu
 leur probité, & même la fainte-
 teté de la plûpart d'entre
 eux, ne sçauroient se le per-
 suader. Il sera même diffici-
 le de le faire croire au mon-
 de, qui aura peine à s'ima-
 giner que des gens ayent
 quitté leur pays, passé tant
 de mers, essuyé tant de dan-
 gers & de fatigues, pour al-

Tom. 2.
 Pag. 6.

ter se damner avec une infi-
 nité de Neophytes : sur tout
 quand on fera reflexion qu'au
 voisinage de la Chine , c'est
 à dire au Japon & dans les
 Indes , un tres - grand nom-
 bre de leurs Freres , élevez
 dans la même école & dans
 les mêmes maximes , ont pro-
 digué leur sang pour JESUS-
 CHRIST dans les tourmens
 les plus cruels. Les Peres An-
 toine Rubino & Diego Mo-
 ralez , qui firent des Apo-
 logies pour leurs Freres de
 la Chine , furent de ce nom-
 bre , & ne quitterent la plu-
 me , que pour aller bien-
 tôt après se faire martyri-
 ser au Japon. Seroit ce une
 trop grande hardiesse aux Je-
 suites , Messieurs , que de
 demander au public que l'au-

torité de cinquante, ou soixante de leurs Missionnaires fût mise au moins en balance avec celle de cinq, ou six des vôtres, dont la capacité & la probité ne sont pas assurément plus prouvées, que la capacité & la probité des Missionnaires Jesuites ?

Mais rappelez, s'il vous plaît, les témoignages, de tant de Missionnaires, non Jesuites, que je vous ay cités un peu auparavant : & vous verrez que c'est se contenter de bien peu, que de demander que l'autorité de vos Missionnaires ne prévale pas à celle des Missionnaires Jesuites.

Il ne faut pas avoir seulement égard au nombre de

ces témoins , mais encore aux circonstances , qui donnent toute la force possible à leur témoignage. Ces Missionnaires des autres Ordres étoient des gens prévenus contre la pratique des Jesuites : Ils en étoient scandalisez , ils la desapprouvoient , ils la combattoient. On les voit dans cette disposition d'esprit, malgré l'attachement , qu'on a naturellement à soutenir un sentiment , qu'on a d'abord embrassé , se rendre aux raisons des Jesuites , approuver leur methode , declarer par des Actes authentiques qu'elle est la meilleure , & entreprendre eux mêmes par des écrits de les défendre contre leurs calomniateurs. C'étoient des Dominicains , qui agis-

soient de la sorte, & qui par consequent ne le faisoient que par le seul amour de la verité. C'étoient pour la plupart des Superieurs de cet Ordre. C'étoit non seulement dans des Assemblées regulieres, où les Jesuites se trouvoient avec eux, & où ils les convainquoient par des raisons, qui les obligeoient à se rendre : mais encore dans des Assemblées, où les Jesuites ne se trouvoient point. Telle fut l'Assemblée de Lan-ki, où étoient tout ce qu'il y avoit à la Chine de Missionnaires Dominicains, & où il fut resolu à la pluralité des voix, dit un Pere Dominicain *, de s'en tenir à la ^{*Le Pere Sar-}pratique des Jesuites. Ces té-^{petri.}moignages ne sont point ti-

rez des relations des Jesuites, mais de celles des Peres Dominicains.

Qui est-ce qui en faisant attention à tout cela, ne sera pas surpris de deux choses ? La premiere, que les seuls Jesuites soient par vous deferez à Rome ; que tous vos livres n'attaquent qu'eux, que vous fassiez retomber sur eux seuls tout ce que vous entreprenez de faire paroître odieux dans cette cause. La seconde, que vous vous emportiez a des invectives si outrageantes contre les Jesuites d'Europe, & que vous leur fassiez un crime d'exposer humblement au Saint Siege ce qui peut servir à la défense de leurs Missionaires. Que doit-on enfin pen-

ser , quand on voit joint à tout cela le témoignage tres-exprès de Monsieur de Cicé, qui declare en propres termes , que quoy-que ses Confreres eussent embrassé le parti des Dominicains , il a embrassé celuy des Jesuites , que ses Confreres ont eu leurs raisons , & luy les siennes ? Croirez-vous même que le public se contente de suspendre son jugement , & qu'en faisant toutes ces reflexions , il puisse s'empêcher de penser que , vû de si forts préjugez , la cause des Jesuites est meilleure que la vôtre ?

Il est vray que les Peres Dominicains se declarent aujourd'huy pour vous. Je suppose que leurs intentions sont droites , que les differens ,

qu'ils ont eus de tout temps avec les Jesuites en Europe, & que d'autres motifs ne les rendent point partiaux dans ceux de la Chine. Mais leur suffrage peut-il entrer en comparaison avec celuy de tant de leurs anciens Missionnaires de la Chine, eu égard aux circonstances, que j'ay marquées, dans lesquelles ceux-cy embrasserent le parti des Jesuites? C'est ce que je laisse à examiner aux personnes, qui prennent des regles justes, pour raisonner sur de pareils sujets.

Enfin Monsieur de Cicé est à la Chine pour les Jesuites: il est encore pour eux quelque tems après son retour à Paris, & puis quand le procès est poussé vivement

à Rome, il se declare contre eux. Monsieur de Brisacier en 1687. approuve le livre de la défense des nouveaux Chrétiens & des Missionaires Jesuites de la Chine, & en 1700. il revoque son approbation. Monsieur Aleonissa est pour eux, lors qu'il est Grand-Vicaire de Dom Gregorio Lopez, Evêque, Chinois de nation, & Dominicain. Il traduit le livre, où ce Prélat autorise les ceremonies Chinoises. Ensuite le même Monsieur Aleonissa approuve le Mandement de Monsieur Maigrot, & se declare contre les Jesuites à Rome. Monsieur Maigrot luy-même laisse les Jesuites en repos pendant près de neuf ans. Dans la neuvième an-

née le Pere Monteiro , Ie-
suite , vient luy declarer de
la part de l'Archevêque de
Goa , en consequence d'une
Bulle du Pape Alexandre VIII.
qu'il ait à ne plus faire ses
fonctions de Vicaire Apосто-
lique , les contestations tou-
chant la Jurisdiction , spiri-
tuelle dans la Chine étant
terminées en faveur des Evê-
ques des Indes sur les instan-
ces du Roy de Portugal : &
douze jours après cette de-
claration , faite à Monsieur
Maigrot par ce Iesuite , pa-
roît le Mandement de Mon-
sieur Maigrot contre les ce-
remonies Chinoises. On ju-
gera de ces variations comme
on voudra : mais je croy qu'il
y auroit lieu d'en tirer des
consequences bien avanta-
geuses

geuses pour la cause des Ie-
suites.

Ensuite de toutes ces reflexions, qui meritent assurément d'être faites, j'aurois pû descendre dans un détail des ceremonies Chinoises, qui font le sujet du procès: mais d'autres que moy l'ont déjà fait. Ceux qui ont vû le livre Latin intitulé: *Expositio facti de Sinensibus controversis, &c.* ont été pour la plupart satisfaits de ce qu'il contient. Je ne laisseray pas néanmoins de toucher icy quelque chose de ces ceremonies, & d'exposer en peu de mots l'état de la question, en le tirant de ce cahos, où il semble que vous l'avez envelopé exprés dans vôtre lettre, pour n'en laisser que des

idées tres-confuses à vos lecteurs.

Il s'agit de sçavoir si les honneurs, qu'on rend à Confucius & aux morts à la Chine, sont en effet un culte véritablement Religieux, ou si c'est un culte purement civil & politique, & qu'on doive par consequent tolerer, pour ne pas empêcher le progrès de la Religion Chrétienne dans les conjonctures favorables, où l'on se trouve à la Chine, de l'étendre par tout avec une pleine liberté, accordée par l'Edit de l'Empereur, que les Iesuites ont obtenu de ce Prince. C'est là l'état general de la question.

Cette question de fait dépend de plusieurs autres faits particuliers. On demande si

Confucius est regardé à la Chine comme un Dieu, si les Ancêtres morts y sont pareillement regardez comme des especes de Divinitez. On demande si les lieux, où l'on rend des honneurs à Confucius, sont des Temples, & si la table, sur laquelle on brûle des bougies devant son tableau, est un Autel: si les animaux, qu'on tuë dans les ceremonies, ou plutôt avant les ceremonies, qui se font aux Equinoxes, sont des victimes, & si cette action est une immolation & un sacrifice. On fait encore plusieurs autres questions: mais celles-cy sont les principales & les plus essentielles.

Les Jesuites sur tout cela soutiennent la negative, &

qu'il n'y a dans ces ceremonies , telles qu'ils les permettent après Alexandre VII. ny sacrifices , ny Temple , ny Autel. Leurs adverfaires prétendent le contraire. Ils trouvent mauvais néanmoins qu'on leur attribuë d'avoir dit que Confucius soit regardé à la Chine comme un Dieu.

Les Jefuites foutiennent ce qu'ils avancent fur ces faits par l'institution de ces ceremonies , par la fin , que les Chinois s'y propofent , & ils prétendent prouver ce qu'ils avancent par les livres des Chinois , par leurs Ceremoniaux , & par l'ufage , qui eft à la Chine , de rendre aux Empereurs , & aux Mandarins vivans , ces mêmes hon-

neurs , qu'on rend à Confucius & aux morts. Leurs adversaires les contredisent sur la plûpart de ces faits-là mêmes. Ils citent aussi pour eux des livres & des Ceremoniaux Chinois. En un mot il y a une complication de faits contestez , sur lesquels il paroît tres-difficile de decider , & que toute la regle de juger , qu'on peut avoir sur ce sujet , semble devoir se reduire à l'autorité des témoins, qu'on cite de part & d'autre , c'est à dire des Missionnaires tant anciens , que modernes.

Les Jesuites conviennent que parmy toutes ces ceremonies il y en a quelques-unes de superstitieuses , que les Idolatres ont ajoûtées aux

autres, & que leurs Missionnaires ont toujours défendus. Ils déclarent qu'ils n'ont jamais permis celles des Equinoxes, qui se font à l'honneur de Confucius : & il est étrange, Messieurs, que vous osiez dans votre lettre leur contester ce fait ; car il est prouvé par des témoignages, qui ne souffrent point de réplique. Voicy un de ces témoignages. C'est celui du Pere Navarette dans l'Acte, qu'il donna au Pere Antoine Govea, Vice-Provincial des Jesuites, après que ce Dominicain de son propre aveu eut été convaincu par les raisons du Pere Brancati, que les ceremonies Chinoises n'étoient qu'un culte politique. *A l'égard de Con-*

fucius, dit le Pere Navarette, ce que vous permettez, nous le permettons aussi, en retranchant les deux ceremonies solennelles, que la Compagnie ne souffre pas non plus.

Voicy encore sur cét article la réponse, que le Pere Antoine Govea fit au Pere Navarette : Pour ce qui regarde les deux ceremonies solennelles, qui se pratiquent dans la sale, dite de Confucius, afin d'éviter jusqu'au moindre danger, & jusqu'à l'apparence même de superstition, nous nous en tenons à ce qu'ont observé nos anciens Peres, qui est d'en interdire l'usage aux Chrétiens, & de leur défendre même d'y être presens.

En faut-il davantage, Messieurs, pour renverser tous les

raisonnemens generaux, que vous faites là dessus dans vôtre lettre ? Quand il s'agit d'un fait, il n'est point question de raisonner. Le Pere Navarette, qui s'étoit jusqu'alors si hautement déclaré contre les pratiques des Jesuites, étoit-il gagé, pour mentir en leur faveur ? Et quand nous n'aurions pas le témoignage exprés de ce Missionnaire Dominicain, & que nous n'aurions que celui du Pere Govea, ce Jesuite auroit-il osé avancer un fait de cette nature, s'il eût été faux, en écrivant à un homme, qui étoit témoin oculaire de ce qui se passoit à la Chine ? C'est vouloir s'aveugler soy-même, que de se former le moindre

doute sur un point 'comme
celuy-là : c'est vouloir impo-
ser au public , que de le
contester , & d'entreprendre
par des raisonnemens de luy
persuader le contraire. Ce-
pendant ce point est essen-
tiel : & étant une fois vui-
dé , il ne reste plus sur ce
point là que les ceremonies ,
qui se font par les Graduez
dans la sale de Confucius , &
qui sont expressément per-
mises par le Decret d'Alexan-
dre V I I. où elles sont ex-
primées , aussi bien que cel-
les , qui se font envers les
morts.

Mais direz - vous , Mes-
sieurs , quoy que les Jesuites
ne permettent pas ces cere-
monies solennelles des Equi-
noxes à l'égard de Confu-

cius, ils disent qu'ils ne les croient point Idolatres. Ils le disent, parce qu'ils sont persuadez, & qu'ils prouventres bien qu'elles ne renferment qu'un culte politique. Vous reprenez, & vous dites : Si elles n'ont rien de mauvais, que ne les permettent-ils ? Et s'ils ne les permettent pas, que ne disent-ils qu'elles ont quelque chose de mauvais ? J'ay déjà répondu à ce méchant raisonnement par la conduite des Apôtres & de l'ancienne Eglise pour les ceremonies Judaïques.

Vous en faites encore un autre, qui ne vaut pas mieux.
 „ En vain, dites - vous, se
 „ rejeteront-ils sur l'intention
 „ interieure, que Dieu

seul connoît. Un habile
 Theologien leur a prouvé
 que dans ce qui se fait , on
 ne pouvoit se dispenser de
 reconnoître au moins un sa-
 crifice exterieur : & c'en est
 assez , pour être obligé de
 tout rejeter.

Certainement , Messieurs ,
 vous ne vous faites gueres
 d'honneur en adoptant un tel
 raisonnement , & vous deviez
 choisir quelque autre endroit
 de ce Theologien , que vous
 citez , pour faire l'éloge de
 son habileté. Expliquons ,
 s'il vous plaît , l'équivoque ,
 & vous jugerez vous-mêmes
 de la justesse du raisonne-
 ment. Un exemple fera en-
 tendre ma pensée à ceux-mê-
 mes , qui ne sont pas Theolo-
 giens.

Durant les persecutions , que les Empereurs Payens exciterent contre l'Eglise , on menoit un Chrétien dans le Temple de Iupiter. On luy apportoit de l'encens pour l'offrir à cét Idole. Si par la crainte de la mort il le jettoit dans le brasier de l'Autel , il étoit censé avoir sacrifié à Jupiter , quoy qu'il n'eût pas l'intention de sacrifier , quoy qu'il fût persuadé que Jupiter n'étoit pas un Dieu , quoy qu'il fît cette action extérieure avec la plus extrême repugnance : & la raison étoit , que , selon l'idée des Payens , c'étoit - là un sacrifice , que ces Payens regardoient effectivement Jupiter comme un Dieu , & qu'enfin tant selon l'idée des Payens , que selon

l'idée des Fidèles , c'étoit un
 signe que ce Chrétien renon-
 çoit à sa Religion. Voilà ce
 qui peut être appellé un sa-
 crifice extérieur , & ce qui
 non seulement n'étoit pas per-
 mis , mais encore qui étoit
 detesté par tous les fidèles.
 Mais cette action extérieure,
 faite en d'autres circonstan-
 ces , doit elle passer toujours
 pour un sacrifice extérieur ?
 Point du tout. On voit par
 exemple dans nos Eglises un
 Prêtre , un Diacre , ou quel-
 que autre Ministre Ecclesiast-
 tique encenser le saint Sacre-
 ment , & puis le Seigneur de
 la Paroisse. L'encensement
 fait au saint Sacrement est un
 culte de latrie : celui , qui est
 fait au Seigneur de la Paroisse,
 l'est-il ? Non sans doute.

D'où vient cela ; car c'est la même action à l'exterieur ? C'est qu'en France par exemple (car en certains pays Chrétiens la chose seroit tres-scandaleuse :) c'est , dis-je , qu'en France , & en plusieurs endroits de l'Europe , c'est un usage établi ; c'est que , selon l'intention de ceux , qui font cette action , selon l'intention de ceux , à qui cét honneur se rend , selon l'idée de tous ceux , qui y assistent , c'est une pure marque d'honneur & de respect , qu'on rend aux personnes d'un tel , & d'un tel caractere. Vous voyez par là clairement , Messieurs , la difference , qu'il y a entre un sacrifice exterieur , & la même action exterieure , à raison des circonstances , à rai-

son de l'intention , à raison de l'institution. Et vous voyez en même tems en quoy consiste le sophisme , dont il s'agit. Il en est de même de certaines ceremonies Chinoises. Ce ne sont pas des sacrifices extérieurs , quoy-que ce soit des actions extérieures usitées , comme l'encensement l'étoit dans les sacrifices de l'ancienne Loy & du Paganisme. Pourquoi ? C'est parce que , selon l'intention des Chinois , selon l'institution de ces ceremonies , selon les usages reçûs de tout tems , ce sont de simples marques d'honneur & de respect, qu'ils rendent à Confucius , qu'ils ne regardent point comme un Dieu , ainsi que vous en demeurez d'accord, ny com-

me un de ces autres genies, à qui les Idolatres de la Chine rendent des honneurs divins : mais comme un grand Legislatteur.

Comme cét extérieur des ceremonies Chinoises est vôtre fort, & que vous vous en servez dans vôtre lettre, pour effrayer le monde, en affectant d'y confondre celles, que les Jesuites y reconnoissent comme superstitieuses, & celles, qu'ils regardent comme purement civiles & politiques, il est bon de faire faire encore un peu plus d'attention à la comparaison, que je viens de toucher en passant.

Continuons donc de comparer l'action, par laquelle on tuë pour les ceremonies

solemnelles de Confucius une chèvre, ou d'autres animaux, avec nos encensemens. Dé-faisons-nous icy, s'il vous plaît, Messieurs, pour un moment de nos idées Françoises.

Offrir & brûler de l'encens étoit dans l'ancienne Loy & dans le Paganisme une des actions des plus consacrées & des plus Religieuses, qu'il y eût. C'étoit l'espece de sacrifice la plus parfaite, parce que c'étoit un holocauste, où la créature est parfaitement détruite à l'honneur de son Créateur. L'immolation des animaux, qui n'étoient point brûlez sur l'Autel, étoit une autre espece de sacrifice inférieur à celuy-là. Que s'ensuit-il de cela, sinon que nous

avons en France un usage ,
 qui faisant abstraction de nos
 idées & de nos intentions ,
 seroit en luy même pire , se-
 lon l'exterieur , que celuy des
 Chinois considéré de la mê-
 me maniere , lors qu'ils tiennent
 des animaux la veille des
 ceremonies solempnelles de
 Confucius.

Si donc nôtre usage peut
 être rectifié par nôtre inten-
 tion , par son institution , par
 la fin , qu'on s'y propose ,
 pourquoy celuy des Chinois
 ne le fera-t-il pas à plus forte
 raison de même par les mê-
 mes voyes ? Et pourquoy fe-
 ra-t-on un phantôme épou-
 ventable de cét exterieur de
 ces ceremonies Chinoises ,
 tandis que nous avons , pour
 ainsi dire , l'imagination ap-

privoifée à quelque chose, qui
 devrait paroître pire ? Mais
 que fera-ce , si on ajoûte que
 cét encens , qui se presente à
 un mortel , luy est présenté
 dans nos Eglises , en presence
 de nos Autels , & par les Mi-
 nistres mêmes des Autels :
 & qu'au contraire ces ani-
 maux , qu'on tue en l'hon-
 neur de Confucius , sont
 égorgés hors de la sale ,
 destinée à l'honorer , non
 point par des Ministres d'of-
 fice , mais par des bouchers ,
 & que cela se fait , non point
 le jour de la ceremonie , mais
 le jour de devant , que cela
 se fait en l'honneur des Man-
 darins vivans , quand ils sont
 d'un rang fort élevé , soit au
 jour de leur naissance , soit
 lors qu'ils prennent posses-

sion de leurs Gouvernemens ;
 qu'on le fait quelquefois en
 leur presence : ce qui ne se
 fait pas devant le tableau de
 Confucius ; qu'outre ces ani-
 maux , qu'on tue en leur hon-
 neur , on leur offre des fruits,
 des legumes , du ris , des li-
 queurs ; qu'on y fait l'éleva-
 tion des bassins & des coupes ;
 qu'on se prosterne devant ces
 mets & ces animaux , avant
 que de les offrir ; qu'on y brû-
 le des parfums ; qu'on y allu-
 me des bougies en plein mi-
 dy ; qu'on y fait des concerts
 d'instrumens entre chaque
 service ; qu'il y a un Maître
 des Ceremonies , qui regle
 tout , criant à haute voix :
Prosternez vous : Relevez vous ,
 & autres choses semblables ;
 qu'on y recite par écrit les

loüanges de celui, en l'honneur de qui tout cela se fait, qu'enfin c'est une maxime parmi les Chinois, que les morts, & en particulier Confucius, ne doivent point être honorez avec d'autres ceremonies, que celles, dont on use à l'égard des vivans, à qui l'on veut donner des témoignages particuliers de son respect ? Tout ce que je viens de dire se voit en partie dans les livres du P. Brancati, qui persuaderent le P. Navarette d'approuver les ceremonies Chinoises, & en partie dans ceux du P. le Faure, & des autres Missionnaires, qui ont écrit sur ces matieres, qui écrivoient tout cela dans la Chine à la vûë des Chinois. On a les originaux de ces li-

vres , écrits sur du papier de la Chine , & qu'on offre à la Congregation du Saint Office de produire imprimez , pourveu qu'on ait le tems de les achever d'imprimer avant le Jugement , que les adversaires des Jesuites pressent de toutes leurs forces , où il s'agit d'une affaire , où un delay de dix ans , pour avoir tous les éclaircissement necessaires , feroit moins de mal , quand même les ceremonies Chinoises feroit dans la suite reconnües mauvaises, que n'en feroit à la Religion un Jugement, qui seroit porté six mois trop tôt.

Je ne m'étendray pas plus au long sur ce sujet , Messieurs. C'en est là assez , pour détromper le monde sur

ces points capitaux de la question , & pour justifier auprès de tous les honêtes gens le parti , qu'ils ont pris sur les ceremonies Chinoises , quand même ils se seroient trompez. Mais , Messieurs , pourriez-vous justifier de même celle , que vous avez tenue à l'égard de leur Compagnie ?

Sous prétexte d'écrire au Pape , vous venez de donner au public la plus affreuse idée de nos personnes & de nôtre Compagnie , que l'on en ait peut-être jamais donnée. C'est là le sentiment general de tous ceux , qui ont lû votre lettre. Nos ennemis en triomphent , & vous ne pouviez pas mieux entrer dans leur passion. Aussi vous en

ſçavent-ils bon gré. Ceux, qui aiment ſincèrement l'E-gliſe, en ſont affligez, & vous ne pouviez leur cauſer une plus ſenſible douleur. Les hérétiques en profitent par les conſequences terribles, qu'ils en tirent à l'avantage de leur parti contre le parti Catholique, & vous ne pouviez pas leur fournir de meilleures armes. Tous juſqu'aux plus indifférens conviennent que depuis qu'on écrit contre les Jeſuites, il n'y a peut-être point eu d'ouvrage plus aigre, plus mordant, & plus outrageant, que celui-là.

A Dieu ne plaiſe, Meſſieurs, que nous entreprenions de vous répondre dans le même ſtile. Il ne s'agit pas icy de repouſſer l'injure
par

par l'injure. Il s'agit d'édifier l'Eglise , à laquelle vous & nous sommes responsables de nôtre conduite & de nos sentimens. Il s'agit de remedier au scandale , que vôtre lettre cause , lors qu'elle declare à tout le monde Chrétien , & qui pis est , au monde Protestant , qu'un Ordre entier de Religieux , un Ordre approuvé de l'Eglise , employé par l'Eglise , qui sert l'Eglise en toutes les parties du monde , fait une profession ouverte de permettre publiquement l'idolatrie , & que les Missionnaires de cét Ordre vont de dessein formé jusqu'aux extrêmités de la terre , pour y faire des Chrétiens Idolâtres.

Voila ce que les Jurieux,

H

& les autres Ministres de l'hérésie, fondez sur les libelles indiscrets & calomnieux des ennemis des Jesuites, ont aussi malicieusement qu'injustement reproché à l'Eglise Romaine. Or voila pourtant de quoy vôtre lettre va leur servir de nouvelle preuve, dont ils prendront acte. Car si vôtre lettre est exactement vraie, il est évident qu'ils ont raison, & il est impossible de les convaincre qu'ils ne l'ont pas, qu'en disant, & en leur montrant que vôtre lettre est pleine d'exaggeration, de fausseté, & de malignité. C'est avec peine, Messieurs, que nous employons ces termes, en nous adressant à vous, & que nous nous sommes

trouvez contraints de démontrer une telle vérité.

Je l'ay démontrée cette vérité par tout ce que je vous ay dit jusqu'à présent : Et quand vous pourriez venir à bout de renverser toutes les preuves des faits , que j'ay avancez , pour justifier la conduite des Missionaires Jesuites au regard des ceremonies Chinoises , l'injustice de vôtre lettre subsisteroit toujours dans le point capital.

Cette injustice , dont vous ne vous laverez jamais , consiste en ce qu'elle suppose toujours contre nous ce qui est en question. Il est question de sçavoir si certains honneurs , que l'on rend en la Chine à Confucius & aux

morts , sont des Idolatries ,
ou bien des ceremonies pu-
rement politiques , comme
le prétendent les Jesuites , &
les autres Missionnaires de leur
parti , sans en exclure les
Dominicains , dont les prin-
cipaux & les plus confide-
rables ont été de même sen-
timent. Voila sur quoy est le
procès. C'est ce que l'on exa-
mine à Rome. Que faites-
vous à Paris ? Independem-
ment de ce que Rome en
decidera , vous supposez
que ces honneurs sont des
Idolatries , & vous le sup-
posez comme une chose ,
dont personne ne doute, ni ne
peut douter. Au lieu d'ins-
crire vôtre lettre au Pape :
Lettre sur les contestations de la
Chine , vous l'inscrivez : *Let-*

tre sur les Idolatries de la Chine : Et le supposant ainsi , vous vous déchaînez impitoyablement contre les Jesuites , comme contre des auteurs declarez & obstinez d'idolatrie. Hé , Messieurs ! attendez que le procès soit jugé. Quand Rome aura prononcé , vous donnerez à votre zele tout l'effort qu'il vous plaira : mais au moins jusques là contenez vous , & traitez les Jesuites plus honnêtement. Si Rome approuve votre sentiment , alors vous aurez plus de sujet de vous declarer contre eux. Encore en ce cas auroient-ils droit d'exiger de vous que vous ne leur insultiez pas : & s'ils refusent de se soumettre , il vous sera per-

mis de ne les pas épargner.

Mais que par avance & par provision, sans attendre le Jugement de Rome, vous commenciez par les décrier comme des gens sans Religion, & qui sont déterminés à corrompre le Christianisme, en permettant d'énormes & de monstrueuses Idolatries, que sur la simple exposition, qu'il vous plaît de faire de ces prétendues Idolatries, vous les noircifiez, en les faisant passer pour des hommes, qui devroient être regardez comme des monstres dans le Christianisme, s'ils étoient tels que vous les représentez par votre lettre; que d'une manière hautaine, méprisante,

& insultante vous affectiez de les confondre , & , si vous pouviez , de les anéantir , dans le desespoir , où vous êtes , dites-vous , de les convertir ; & tout cela pendant que le Saint Siege , saisi de la cause , examine , qui des deux à tort , sans vous donner la patience d'attendre que Rome ait parlé. C'est, Messieurs, ce qui nous paroît injuste , pour ne pas dire violent , & c'est de quoy nous nous plaignons à vous mêmes. Mais cette injustice doit paroître encore bien plus criante, si l'on fait attention à la reflexion qui suit.

Les Ecrivains de vôtre parti avoient eux - mêmes que les Chinois ne reconnoissent point Confucius pour

un Dieu. Monsieur Char-
mot en convient , jusqu'à
trouver mauvais qu'on luy ait
imputé , & à Monsieur Mai-
grot , de croire le contraire.
Dés là , sans parler des autres
preuves évidentes , que nous
en avons , nous concluons que
les presens , que l'on fait dans
la Chine à Confucius , ne
sont point des sacrifices , que
les tables , sur lesquelles on
met ces presens , ne sont
point des Autels , que les
lieux , où l'on s'assemble pour
ces ceremonies , ne sont
point des Temples ; car ,
comme dit saint Augustin ,
on ne fait des sacrifices qu'à
Dieu , ou qu'à celuy , que
l'on croit être Dieu , c'est à
dire , dont on fait une Idole
& une fausse Divinité. Il en

est de même des Temples & des Autels. C'est là la conséquence naturelle, que nous croyons avoir droit de tirer de la confession même de Monsieur Charmot. De sçavoir si cette conséquence est bien tirée, & qui de vous, ou de nous raisonne le mieux, c'est encore un coup le sujet du procès.

Cependant sans attendre le denouïement & l'issuë de ce procès, toute vôtre lettre suppose, & l'exprime en je ne sçay combien de manieres, que nous permettons aux Chrétiens de la Chine d'assister *aux sacrifices de Confucius, d'immoler des victimes à leurs Ancêtres dans des Temples, &c.* Choses, que nous nions hautement, & sur-

quoy nous protestons tout le contraire. Que n'avez vous au moins l'équité de dire que nous n'en convenons pas ? Et pourquoy par une expression si affirmative donnez vous à entendre à tout l'univers qu'en effet nous autorisons l'idolatrie ; nous, à qui tant de Chinois Chrétiens rendent témoignage que la première instruction, que nous leur avons donnée, a été de fuir les Temples des Idoles, & d'en avoir horreur ; nous, qui nous sommes tant de fois attirés par là à la Chine la persécution des Idolâtres ; nous, qui avons pour cela souffert les exils & les prisons ? Y a t-il dans la Chine un seul Temple d'Idoles, dont nous permettions l'en-

trée à nos Chrétiens ? Si nous avons été persuadés avec tant d'autres Missionnaires que les édifices, où l'on s'assemble, pour honorer Confucius & les morts, ne sont point des Temples, & que les honneurs, qu'on y rend, ne sont pas des sacrifices, faut-il, parce qu'en cela, fondez sur de bonnes raisons, nous sommes d'un sentiment différent du vôtre, que vous nous disiez Anathème, & que vous répandiez contre nous tout le fiel & toute l'amertume, dont votre lettre est remplie.

Pour mettre le comble à l'outrage, & pour nous tourner en ridicules, vous dites *qu'après que les Jesuites ont sué* ^{Fig. 24.} *sang & eau*, pour excuser

les ceremonies , qui se font ,
à l'honneur de Confucius ,
quand on leur demande qu'elle
est donc la différence entre
ces ceremonies , & celles ,
qui se pratiquent à l'égard
des autres Idoles de la Chine ,
*ils sont reduits à répondre comme
l'un d'eux vous à répondu ,
qu'ils n'en sçavent rien.*

De bonne foy , Messieurs ,
est-il vray ? est-il possible que
vous ayez vû les Jesuites
reduits à une réponse aussi pi-
royable & aussi impertinente
que celle là ? Ont-ils besoin
de *suer sang & eau* , pour trou-
ver en cela une différence ,
non seulement , qui saute aux
yeux , mais que vous leur
fournissez vous mêmes , &
qui suffiroit toute seule , pour
vous confondre ? Supposé

comme vous en tombez d'accord , que les Chinois ne reconnoissent point Confucius pour un Dieu : est-il rien de plus aisé aux Jesuites , que de répondre à cette question , & d'y répondre solidement ?

Rappelez encore , s'il vous plaît , l'exemple , que je vous ay déjà proposé des encensemens , qui se font dans nos Eglises. Dites-nous , je vous prie , si un Calviniste en France , ou un Chinois Payen à la Chine , vous demandoit quelle difference il y a , selon vous , entre encenser le saint Sacrement , & immédiatement après encenser dans la même Eglise le Seigneur de la Paroisse ? Vous faudroit-il suer sang & eau , pour luy

marquer en quoy cette difference consiste ; & en seriez-vous reduits à luy avouer que vous n'en sçavez rien ? Car c'est parfaitement le même cas , & on vous défie d'en apporter la disparité. Sans qu'il vous en coutât de fuer sang & eau , ne croiriez-vous avoir bien répondu , en disant qu'on encense le saint Sacrement , comme contenant JESUS-CHRIST , qui est le vray Dieu , au lieu qu'on n'encense le Seigneur de la Paroisse , que comme un homme , qui y tient le premier rang. Quoy - que l'action extérieure , & regardée matériellement , s'il m'est permis d'user de ce terme de l'Ecole , soit la même, la diversité des objets & des

motifs en fait deux choses essentiellement différentes ; c'est à dire , que du premier encensement elle en fait un culte Religieux , & du second un honneur d'une toute autre espece. Voila , selon la doctrine de saint Thomas & des autres Theologiens , ce que vous répondriez au Calviniste & au Chinois Payen.

Pourquoy ne voulez-vous pas que les Jesuites vous fassent la même réponse sur ce qui regarde les ceremonies de Confucius , & celles des Idoles de la Chine ? Ou plutôt sçachant fort bien que c'est justement & précisément ce que les Jesuites répondent , pourquoy les traduisez vous en ignorans , qui sont reduits à confesser qu'ils

n'en sçavent rien ? Un d'eux, ajoûtez vous, l'a ainsi répondu. La belle raison ! Peut-être l'a-t-il fait ainsi, indigné de l'absurdité de vôtre demande. Peut-être n'étoit il pas en effet assez instruit des choses, pour entrer dans ces discussions. Mais peut-être est-ce un Jesuite imaginaire, que vous feignez, pour luy faire dire des sottises. Vous avez un fameux modele pour ce beau secret. On introduisoit autrefois un Jesuite de ce caractere, pour luy mettre en bouche mille impertinences en matiere de Morale. Pourquoi n'en pas faire autant, pour attribuer des extravagances aux Jesuites sur les ceremonies Chinoises ? Mais après

que tant d'habiles Ecrivains de cette Compagnie se sont expliquez si nettement , & avec tant de solidité sur ce sujet , tant en Europe , qu'à la Chine , un tel artifice , mis une seconde fois en œuvre , ne peut plus avoir rien que de fade , & d'indigne de gens comme vous.

Vous en employez un autre , qui n'est pas moins usé , mais qui est encore pire que celui-là. Il s'agit icy de faits & de choses , qui se passent à six mille lieües de Paris : & tout bien considéré , toutes les preuves se reduisent aux dépositions des témoins oculaires , & qui ont été sur les lieux. Dans cette cause les témoins & les parties sont les mêmes , avec cet avantage

neanmoins du côté des Jesuites , que , si l'on compte les témoignages , ils l'emportent de beaucoup , sans même y comprendre ceux de la plupart des anciens Missionnaires des autres Ordres , qui après un serieux examen s'étoient rangez à leur parti : De sorte qu'il se trouveroit bien cinq Missionnaires Jesuites d'un côté , contre un de l'autre. Cela étant ainsi , le monde naturellement penseroit que le témoignage de cinq Jesuites vaudroit bien celuy d'un Jacobin , & que l'autorité du Pere Martini devoit peut-être l'emporter sur celle de Monsieur Charmot. Que faites-vous , pour affoiblir ce préjugé ? Vous commencez par décrier les Jesuites , par

ramasser dans vôtre lettre tous les traits satyriques, que les hérétiques & les Novateurs ont lancez contre eux dans mille libelles diffamatoires ; en un mot , par les mettre dans le rang de ces infames , qui ne méritent point de créance en jugement. Les reconnoissez-vous pour tels, Messieurs , lors - que vôtre Congregation naissante regardoit leur Compagnie comme sa mere , qui l'avoit formée dans son sein , & luy avoit fait part de ce zele , que vous avez eu depuis pour la conversion des Infidèles ? C'étoit principalement en ce tems là que certaines gens , rebelles à l'Eglise & au Roy , publioient leurs satyres contre les Jesuites. Vous les de-

c'est de voir souvent les Catholiques, seduits par les Novateurs & par les hérétiques, se joindre à eux, pour nous persécuter, & seconder par cela, même contre leur intention, les mauvais desseins de ces ennemis de l'Eglise. Ce que vous dites icy, vous l'avez tiré des livres de certains Ecrivains assez connus, & vous avez pris leur endroit favory pour le nôtre. Ils le repetent éternellement dans leurs ouvrages, que les Jesuites se vantent de n'avoir pour ennemis que les ennemis de la Religion; que, selon ces Peres, tous ceux qui les attaquent, ou qui leur répondent, sont des hérétiques, des Fanse-
nistes, des gens de cabale & de parti. C'est un secret, dont

usent ceux , qui font parler ainsi les Jesuites , afin de s'épauler de toutes les personnes , qui étant d'ailleurs bons Catholiques , ne sont pas favorables à leur Compagnie. Et plût à Dieu que ce secret leur réussit moins. Il est fâcheux que l'on vous voye vous mêmes parler ainsi, pour mettre contre les Jesuites le plus de gens que vous pouvez : cela n'est ny vray , ny charitable.

Nous avions droit d'espérer de vous , Messieurs , que vous en useriez du moins à nôtre égard avec autant de moderation , & d'équité, que Monsieur Maigrot dans son Mandement : & nous avons la douleur de voir que vous avez fait tout le contraire.

Car Monsieur Maigrot declare que par son Ordonnance il ne prétend point blâmer ceux, qui ont eu d'autres sentimens, & qui ont suivy un autre usage, parce qu'il n'est pas étrange, ajoûte-t il, que dans ces sortes de choses tous les Missionnaires n'ayent pas été de même avis, & que chacun ait embrassé la pratique, qui luy paroissoit selon Dieu la plus conforme à la vérité. Est-ce ainsi que parle vôtre lettre ? & est-ce ainsi qu'elle ménage les interêts de la charité ? Par-là Monsieur Maigrot met à couvert tous les Missionnaires Jesuites de la Chine : & vous vous acharnez à les flétrir. Quand même ils se seroient trompez, chose, dont tous les hommes sont capables, Monsieur

sieur Maigrot les excuse & par la droiture de leur intention , & par la difficulté de la chose : & vous vous applaudissez , en disant que ce sont des entêtez , obstinez à vouloir justifier par tout l'Idolatrie , gens , que rien n'arrête , ny le respect dû à la vérité , ny le zele pour la pureté du culte Evangelique , ny les remontrances , qu'on leur a faites. Par cét endroit de son Mandement Monsieur Maigroit rend au moins justice à ces grands serviteurs de Dieu , qui pleins d'un zele Apostolique ont été les premiers Fondateurs de la Mission de la Chine , & dont la memoire est encore pour cela en benediction : & vous contez pour rien de les represen-

ter sans distinction comme des hommes ambitieux, flatteurs des Grands, qui ont cherché les moyens de s'infinuer à la Cour, d'y parvenir aux honneurs & aux dignitez, en trahissant leur ministère, vous souciant peu de ce qu'il en coûtera à la Religion, pourveu que vous détruissiez les Jesuites. Vous exagerez avec malignité tout ce qui semble avoir contre eux quelque apparence odieuse, & vous supprimez avec affectation tout ce qui pourroit l'adoucir, & les disculper. Car en disant par exemple, qu'ils ont si bien fait, qu'ils sont parvenus dans la Chine jusqu'à se rendre Présidens du Tribunal des Mathematiques, sans se sou-

venir qu'ils avoient autrefois
 décidé dans leur Assemblée
 de la Province de Nanquin
 qu'on ne pouvoit pas bâtiser
 le Président des Mathemati-
 ques , s'il demandoit à être
 Chrétien , à moins qu'il ne
 renonçât à sa charge , & sans
 prendre garde que cette char-
 ge traînoit après elle des
 suites , qui paroissoient peu
 compatibles avec le Christia-
 nisme , comme de faire des
 Calendriers , où l'on marque
 les jours heureux & malheu-
 reux : en annonçant , dis-je ,
 ce fait , vray , ou faux , vous
 vous donnez bien de garde
 d'ajouter ce qui est certain ,
 sçavoir que le Pere Adam
 Schall , qui fut le premier
 élevé à cette dignité , ne l'ac-
 cepta , qu'à condition qu'il

retrancheroit du Calendrier Chinois les jours heureux & malheureux, parce qu'il trouvoit en cela de la superstition. V^otre lettre publie l'un, & supprime l'autre. C'est ce que nous appellons malignité. On vous en citeroit je ne sçay combien d'autres exemples encore plus marquez, où, au lieu que pour l'honneur de la Religion vous auriez dû dans v^otre lettre faire au moins quelque mention de ce qui justifioit clairement la conduite des Jesuites, non seulement vous affectez de le dissimuler, & de l'ignorer : mais vous prenez à tache de ramasser & de grossir ce que vous croyez, qui les devoit perdre, c'est à dire, qui les perdrait, si l'on

s'en rapportoit à vous , & à l'exposition maligne, que vous en faites.

En un mot le Mandement de Monsieur Maigrot vous a paru trop honnête , & , selon vos intentions , trop modéré , pour ne pas dire trop fade. Vous avez jugé à propos d'y mettre le sel : mais vous l'y avez mis à poignées : & au lieu que Monsieur Maigrot par les dernières paroles de son Mandement a ôté aux hérétiques tout prétexte de se prévaloir contre l'Eglise de la prétendue idolatrie des Jesuites , vous leur en avez ouvert par vôtre lettre le plus beau champ , qu'ils en eurent jamais.

Mais revenons. Une des questions , que l'on exami-

ne à Rome , c'est celle , qui regarde le Decret d'Alexandre VII. obtenu par les Jesuites l'année 1656. & qui depuis ce tems-là a seruy de regle à tous les Missionaires de la Chine dans la conduite des Chrétiens Chinois. Il s'agit de sçavoir si ce Decret a été rendu avec connoissance de cause. Les Jesuites & les Dominicains de leur parti soutiennent qu'ouïy. D'autres Dominicains soutiennent avec vous que non. C'est un des principaux points du procès.

Que fait vôtre lettre ? Elle suppose , mais heureusement elle ne le prouve pas , & à gens , mediocrement éclairés , elle ne le persuadera pas : elle suppose , dis-je ,

comme une chose décidée ;
 & qui est sans contestation ,
 que ce Decret est subreptice ;
 que les Jesuites , pour l'ob-
 tenir , ont formé entre eux
 le dessein de tromper le Saint
 Siege ; qu'ils ont tenu pour
 cela conseil ; que , contre
 leur propre conscience , ils
 ont cherché des expediens ,
 pour maintenir à quelque prix
 que ce fût l'idolatrie , dont
 ils étoient les défenseurs , en
 donnant aux ceremonies Chi-
 noises une interpretation de
 leur façon ; qu'aux dépens
 de la verité , leur habileté
 & leur esprit leur en ont four-
 ni les moyens ; que dans cer-
 te vûë ils ont député à Ro-
 me le Pere Martini ; que ce
 Jesuite est parti du fond de
 la Chine ; & qu'il a fait six

mille lieües, pour venir prendre la Sacrée Congregation, le Pape, & toute l'Eglise, comme dans un piege. Ce Pere Martini, dont Monseigneur Aleoniffa, tout déclaré qu'il est pour vous, parle cependant avec tant d'éloges, & qu'il confesse avoir été un homme d'un tres-grand merite, est, selon vôtre lettre, un trompeur & un imposteur. qui déguisant les choses, & les proposant tout autrement qu'elles n'étoient, c'est à dire, qui mentant hardiment, non seulement aux hommes, mais à Dieu dans la personne du Vicaire de JESUS - CHRIST, n'a pas laissé de venir à bout de sa malheureuse entreprise. Hé, Messieurs ! encore une fois à quoy bon toutes

ces aigreurs ? Pourquoy déchirer la memoire d'un homme, d'ailleurs, malgré vous, estimable & respectable ? Est-ce ainsi qu'on en doit user, quand on plaide en honêtes gens ? Si les Jesuites disoient quelque chose de semblable du Pere Moralez, Dominicain, au sujet du Decret d'Innocent X. en seriez vous bien édifiez ? Il ne tiendrait pourtant qu'à eux d'en dire autant, & peut-être avec plus de raison ; car au moins est-il vray que, quand le Pere Moralez, Dominicain, obtint le Decret d'Innocent X. les Jesuites, qui étoient les parties interessées, ne furent ni ouïs, ni appellez. Le Decret de 1656. le porte expressément, au lieu que,

quand le Pere Martini sollicita dix ans après le Decret d'Alexandre VII. le Pape ny la Sacrée Congregation ne pouvoient pas ignorer ce que le Pere Moralez avoit proposé, puis qu'ils l'avoient devant les yeux, & qu'ainsi ils jugeoient les deux parties ouïes.

Mais sans entrer sur ce point dans aucune discussion, jamais les Jesuites n'ont crû pour cela devoir s'emporter contre le Pere Moralez. Ils l'ont toujours regardé comme un homme de bien, & même comme un fervent Religieux, qui, selon eux, s'étoit trompé sur le fait des ceremonies Chinoïses: mais qui avoit agi de bonne foy, selon ses lumieres: & par là

Is ont toujours conservé avec luy l'esprit de charité & de paix. Que ne traitiez-vous les Jesuites de la même façon ? Et parce qu'ils ne font pas de vôtre avis sur les points contestez, pourquoy faut il qu'oubliant toutes les loix de la charité & de l'honnêteté, vous les fassiez passer dans le monde pour des gens sans conscience & sans honneur ; qui apprehendent peu le scandale ; qui ne rougissent pas sans raison (on entend ce que cela signifie,) qui imaginent des secrets, pour autoriser l'idolatrie ; qui se font un vain triomphe d'avoir trompé le Pape & le Saint Siege ; qui, quoy qu'on fasse, sont determinez à renverser plutôt le Christianis-

me , que démordre de leurs erreurs , &c ? Car vôtre lettre dit tout cela , ou le fait entendre : & on s'étonne , Messieurs , que vous ne rougissiez pas vous mêmes d'avoir outré les choses jusqu'à ce point.

En verité , Messieurs , on ne peut vous croire , quand vous dites dans vôtre lettre

Pag. 6. que vous n'en sçavez pas tant que les Jesuites. C'est-là en sçavoir beaucoup plus que vous n'en devriez sçavoir. Nous , dites-vous , qui n'en sçavons pas tant , nous avons été reduits à nous en tenir litteralement à l'Evangile. On demande à quel Evangile ? Est-ce à celuy de saint Matthieu , où nous lisons : *Quiconque dira à son frere , Racha , meri,*

tera d'être condamné ? Combien de Rachas dans vôtre lettre ? c'est à dire , combien de traits aigus & mordans, en comparaison desquels tous les Rachas du monde seroient des douceurs ?

Ah , Messieurs , encore un coup ! qu'il en faut sçavoir, pour s'en tenir litteralement à l'Evangile , & écrire une lettre comme la vôtre ? L'Evangile ne prêche que charité, que moderation , qu'humilité , on y deteste jusqu'au moindre outrage fait à son frere , elle condamne l'aigreur , les emportemens , & jusqu'à la moindre parole choquante : & où est là - dessus cette conformité litterale de vôtre conduite & de vôtre lettre avec l'Evangile ? Sont-

ce les Jesuites , n'est-ce pas toute la Cour , n'est-ce pas tout Paris , qui l'ont regardée comme la plus sanglante satire , qui ait jamais été écrite contre leur Compagnie ? Peut-on en lire deux pages de suite , sans en avoir cette idée ? Qui peut voir , sans en être indigné , ou plutôt sans rire , la protestation , que vous faites au commencement de cet écrit , de vous en tenir en l'écrivant à *votre premiere moderation* ? Et si l'on juge à cet égard du passé par le présent , ne vous convainc-t-on pas par vos propres paroles que vous avez toujours tenu envers les Jesuites une conduite infiniment emportée ?

Pour ce qui est de la ve-

rité & de la sincerité, autre caractère de l'Évangile, & de ceux, qui le pratiquent littéralement, qu'en pensera-t-on, quand on rapprochera de vôtre lettre quantité de faits, dont je parle dans cet écrit, sur lesquels vous avez déguisé, biaisé, dissimulé, pour ne pas me servir d'un terme plus fort, & ne pas imiter la dureté de vos expressions? Quand on verra qu'alleguant contre les Jesuites la denonciation, que l'Archevêque de Manile & l'Evêque de Zebut firent contre eux au Pape, vous avez passé sous licence les lettres de retractation, écrites par ces Prélats quelque tems après à Rome, pour justifier les Jesuites, qu'ils avoient

accusez sur de fausses relations : Retractation , qui est une approbation manifeste des pratiques des Jesuites touchant les ceremonies Chinoises : Quand on verra qu'en attaquant dans toute vôtre lettre les seuls Jesuites, comme les uniques auteurs des prétendûes idolatries Chinoises, vous vous gardez bien de faire remarquer que tant de Missionnaires des autres Ordres dès l'an 1669. convaincus par les raisons des Jesuites, après des conferences réglées, & des écrits de part & d'autres, s'étoient enfin rendus à leurs raisons, & cela au nom de leurs Superieurs, & avoient embrassé le sentiment des Missionnaires Jesuites. Vous vous contentez de

dire en passant que *quelques-uns d'entre les Religieux s'étoient laissez tromper par le desir de se mettre à couvert des persecutions.* C'est là faire en même tems de ces Religieux de malheureux prévaricateurs de leur ministere, & des Jesuites de detestables imposteurs. Mais que vous importe que la reputation de ces Religieux soit flétrie d'une maniere si horrible, pourveu que le crime en retombe sur les Jesuites ? Quand on verra encore par les pieces authentiques, que j'ay citées, la relation fausse & odieuse, que vous faites, de l'Assemblée de Canton : Quand on vous verra vous appliquer à prouver que les Jesuites permettent les ceremonies des Equi-

noxes à l'honneur de Confucius, malgré l'évidence des faits & des témoignages contraires, que je rapporte là-dessus : Quand on vous verra parler du Decret, obtenu par le P. Moralez, comme d'un Decret, rendu avec connoissance de cause, & qui avoit été signifié aux Jesuites dans toutes les formes, quoy-que le contraire soit constant par les termes du Decret d'Alexandre VII. * Quand on apprendra par le livre, que j'ay cité, & qu'on croit être du Pere Moralez même, que ce Decret ne fut publié à la Chine, qu'après qu'il l'eut modifié, alteré, tronqué, & qu'il n'y eut laissé que les choses, dont les Jesuites convenoient eux-mêmes sur l'article de

* Cate.
rùm cū
Missio-
narijSo-
cietatis
Jesu in
prædic-
to Re-
gno tūc
tēporis
auditi
non fue-
runt.

Confucius : Quand on vous verra citer à tout propos trois, ou quatre Dominicains, qui ont écrit contre les Jesuites, comme si c'étoient des oracles, & dire sur telles preuves : *On a convaincu les Jesuites* Pag. 40. à Rome & en France de l'impieté & de l'idolatrie, qui est comprise dans ces paroles, Adorez le ciel, par des demonstrations, qui les accablent, & dont ils ne se releveront jamais. C'est le Pere Alexandre, que vous citez en cette occasion, dont les emportemens encore plus violens, & beaucoup plus mal assaisonnez, que les invectives de vôtre lettre, sont à peine soufferts de ceux, à qui il donne son livre, & qui, malgré le public, s'ingere par tout, & veut pa-

roître dans toutes les grandes
scenes.

Dans tous ces endroits de
vôtre lettre la charité ou la
verité sont visiblement bles-
sées. Mais je ne sçay com-
ment exprimer l'atteinte, que
vous donnez à l'un & à l'au-
tre dans la page 36. où après
avoir representé le Pere Adam
Schall comme un ambitieux,
comme un prévaricateur, qui
avoit sacrifié sa conscience à
l'honneur d'être Président du
Tribunal des Mathematiques,
vous n'avez pas de honte de
le rendre responsable de la
persecution, qui s'alluma alors
contre les Chrêtiens.

C'est ainsi, Messieurs, que
vous traitez ce Saint Missio-
naire, le plus illustre Con-
fesseur, qu'ait eu l'Eglise de

la Chine , & à qui l'on pour-
roit même donner le nom de
Martyr , puis qu'il mourut
peu de tems après être sorti
de sa prison, des incommodi-
tez qu'il y avoit souffertes ,
& des autres mauvais traite-
mens , qu'on luy avoit fait
endurer durant la persecu-
tion. Je vous ay déjà fait re-
marquer un peu auparavant,
que , selon la relation d'un
Pere Dominicain , qui fut
luy-même du nombre de ces
saints Confesseurs de J E S U S -
C H R I S T , le Pere Adam
Schal fut au moment de voir
sa mission couronnée d'une
mort glorieuse , & qu'à cette
occasion il arriva des prodi-
ges si extraordinaires , qu'on
n'eut pas lieu de douter qu'il n'y
eût quelque chose au dessus de la

Lettre
du Pere
Sarpe-
tri, écri-
te à la
Congre-
gation
de pro-
paga-
nda
sive.

nature. Mais quand de saints Confesseurs, & le ciel même, se déclarent ainsi en faveur d'un Missionnaire Jesuite, ses Freres, Messieurs, peuvent ne se pas mettre en peine des efforts, que vous faites, pour le décrier, sur tout quand ils voyent que, dans vôtre lettre vous n'épargnez pas la memoire de Monsieur

Pag. 6. Constance, à qui vous aviez des obligations infinies, lesquelles vous avez crû devoir oublier, parce qu'à Siam il fit paroître un peu plus de consideration pour les Jesuites, que pour vous: Ce qui pourroit confirmer la reflexion, que fit un grand Magistrat, après avoir lû vôtre lettre, qu'il n'y auroit point de bruit à la Chine, si les

Missionnaires changeoient de place, que ceux du Séminaire des Missions fussent à la Cour de l'Empereur, & tous les Jesuites dans les Provinces éloignées de la Capitale. Que voulez-vous, Messieurs? Je suis persuadé que le zele des uns & des autres est égal: mais d'ailleurs il y a apparemment quelque autre chose, qui cause ces distinctions, qu'on a faites des Jesuites & de vos Missionnaires à Siam & à la Chine.

J'ômetts plusieurs autres articles de vôtre lettre, qui sont également injurieux aux Jesuites, & peu conformes à la verité & à la charité. Ceux, que je viens de toucher, me suffissent, ce me semble, pour laisser juger au monde du té-

moignage , que vous vous rendez à vous-mêmes , de vous être réduits à vous en tenir littéralement à l'Évangile.

Et tout le monde sera parfaitement convaincu de ce que vous dites au Pape une page auparavant , que Sa Sainteté verra bien que dans votre lettre vous y avez cherché quelque chose de plus qu'une simple consolation.

Le finis , Messieurs, en vous avertissant d'une reflexion , qu'on a faite sur votre écrit , laquelle regarde encore l'article de la sincérité. Ce fut dans une compagnie, ou quelqu'un proposa une question, qui surprit d'abord ; c'est à sçavoir , si Messieurs du Séminaire des Missions Etrangères ont présenté , ou présenteront

feront leur lettre au Pape ? On luy demanda quelle raison il avoit d'en douter, vû le titre de la lettre, & que ces Messieurs y parlent au Pape d'un bout à l'autre ?

J'en ay plusieurs raisons, répondit-il, qui me paroissent assez bonnes. La première, que le Pape étant saisi depuis long tems de l'affaire, ces Messieurs luy ayant déjà écrit, pour le supplier de la décider, Sa Sainteté ayant entre les mains les memoires des deux parties, & toutes les pieces du procès, il paroît inutile de luy adresser une seconde lettre, qui ne dit rien de nouveau, & qui ne peut nullement entrer en preuve.

La seconde raison est, que cette lettre n'est point écrite du stile, dont on a coûtume d'écrire au Vicaire de JESUS-CHRIST, quand on s'adresse à son Tribunal pour des matieres de Religion. Car quoy qu'il soit permis en ces occasions de faire valoir ses raisons autant que l'on peut, qu'il ne soit pas même défendu d'y employer l'art & la force de l'éloquence, pour fortifier son bon droit, ou pour faire sentir la mauvaise conduite, ou la mauvaise foy de ses adversaires, on doit le faire néanmoins avec certaines précautions. S'il y a du feu dans la composition, il doit être sans emportement; l'aigreur des in-

vectives en doit être bannie ; les traits injurieux , & tout ce qui a l'air de satire , ne conviennent point dans une telle Supplique : Ce seroit manquer au respect dû à la Majesté Pontificale. En un mot il n'est jamais permis de dire d'injures , ny d'outrager personne en parlant , soit de bouche , soit par écrit , à un Pape , à un Roy , à un Souverain.

La troisième raison , c'est qu'il seroit , ce semble , contre le bon sens d'envoyer de France au Pape dans une lettre des pieces , qui auroient été faites à Rome par son ordre. On pourroit l'en faire souvenir , ou les luy indiquer , s'il en étoit be-

soin : mais luy en adresser une copie , comme dans cét écrit , on luy en adresse une tout au long des questions proposées à Monsieur Aleonissa sur les ceremonies de la Chine ; que le Pape a dû voir long tems avant que Messieurs des Missions étrangères en eussent communication , cela paroîtroit ridicule.

La quatrième raison semble encore plus forte. Elle étoit prise de ce que ces Messieurs disent au Pape dans leur lettre , qu'ils esperent obtenir de Sa Sainteté la permission de la rendre publique. Cela suppose que cette lettre a été faite premièrement en Latin , ou en Ita-

comme on en adresse quelquefois à un *M. l'Abbé* en l'air. Cela paroît un peu familier, & je leur pardonnerois moins cette liberté, que de n'avoir pas fait assez d'attention à la vray-semblance des dates.

Ces observations firent au moins douter si la lettre avoit été serieusement adressée au Pape; & donnerent à cet écrit un certain air de libelle, qui ne luy fut pas avantageux.

Mais ce qui surprit encore plus la Compagnie, ce fut qu'un Docteur, qui venoit actuellement de l'Assemblée de Sorbonne, tenue le troisième d'Aoust, dit que celui, qui avoit denoncé à la Faculté les propositions du

Pere le Comte , avoit declaré en presence de tous les Docteurs , que la lettre de Messieurs des Missions étrangères n'avoit point encore été présentée au Pape. On fit l'objection , que dans la page neuvième le contraire est manifestement supposé , puis qu'on y demande à Sa Sainteté la permission de rendre la lettre publique , & de la faire paroître avec son nom. On fit à cette occasion quantité de nouvelles reflexions.

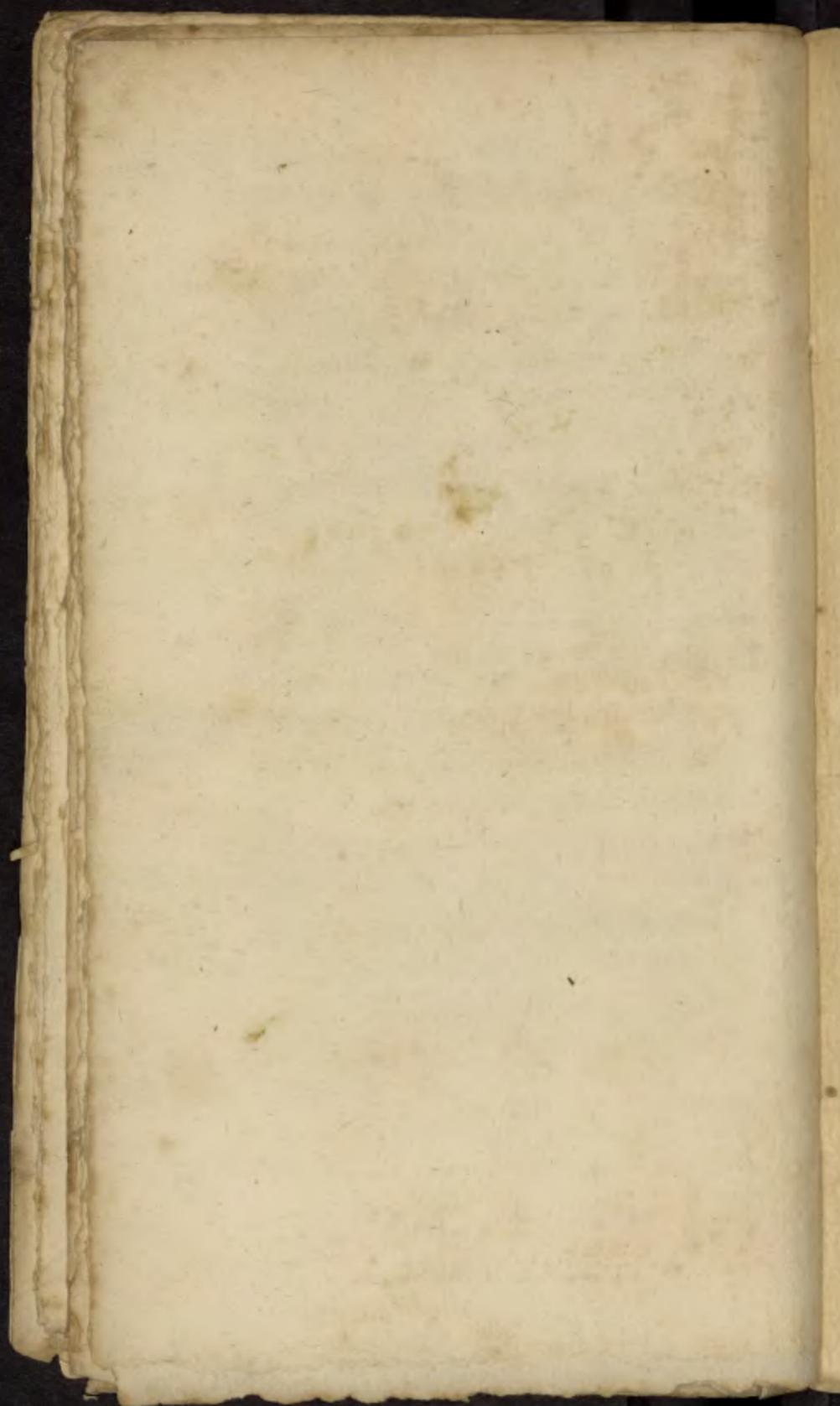
Vous sçavez parfaitement ; Messieurs , le mystere , qu'il y a en tout cela , & qu'on tâche en vain de penetrer. Vous vous en expliquerez , si vous le jugez à propos. Ce que nous souhaitons uniquement avec

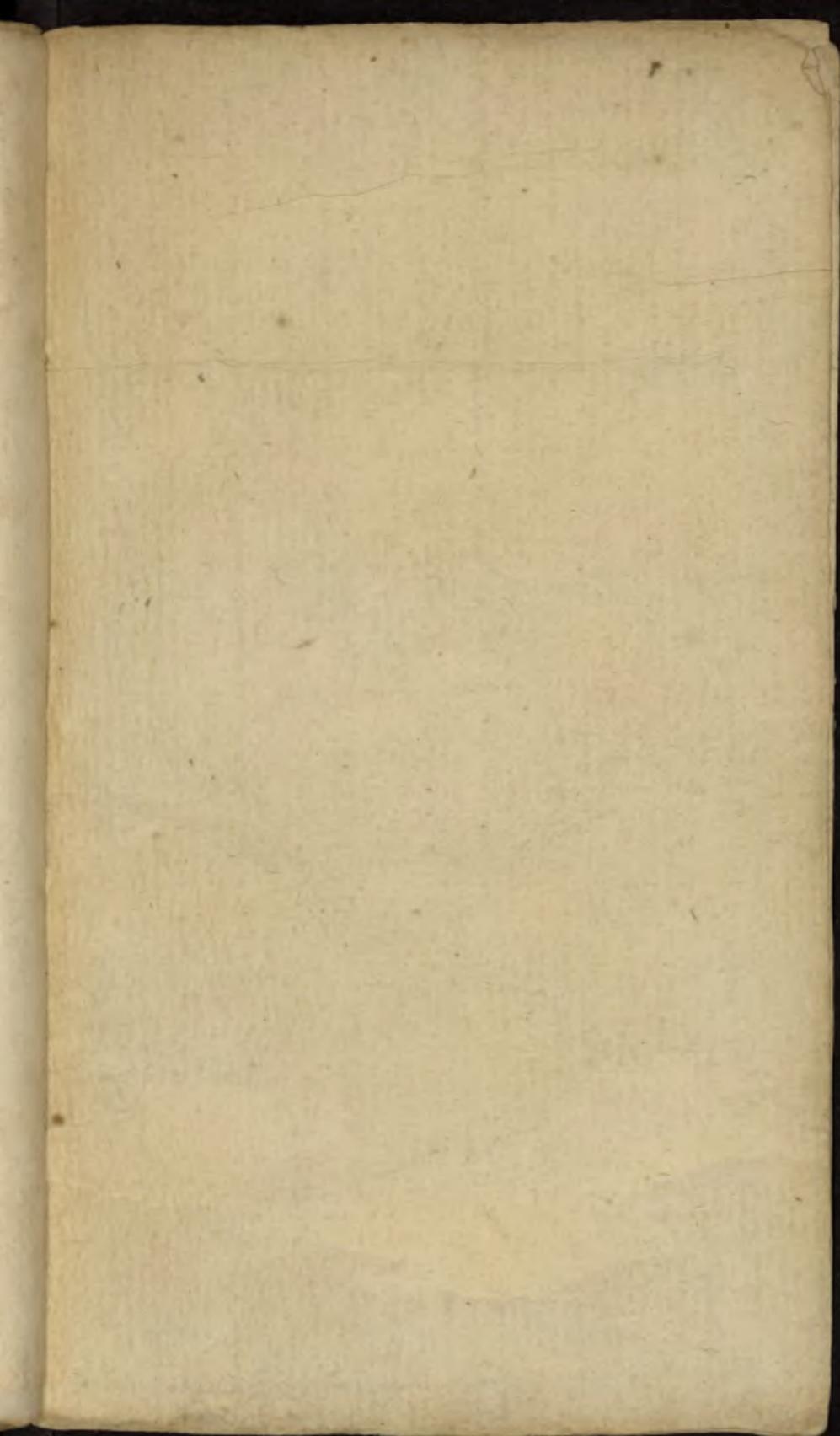
lien , afin qu'elle fût vûë
 du Pape , qu'elle a été en-
 suite envoyée à Rome , &
 puis présentée au Pape , qui
 l'a agréée , & qui a trouvé
 bon qu'elle parût en France;
 que cette nouvelle a été ap-
 portée de Rome à Paris ; que
 sur cette permission on a fait
 traduire & imprimer la let-
 tre. Voila bien des choses
 en peu de tems , disoit cette
 personne , qui avoit exami-
 né les dates. Car enfin la
 lettre a été faite à l'occasion
 de celle du P. le Comte ,
 qui ne parut que vers Pâ-
 ques. Celle-ci a paru dès le
 commencement de Juin , &
 est datée du 20. d'Avril. Il
 faut donc qu'elle ait été com-
 posée , envoyée à Rome ,

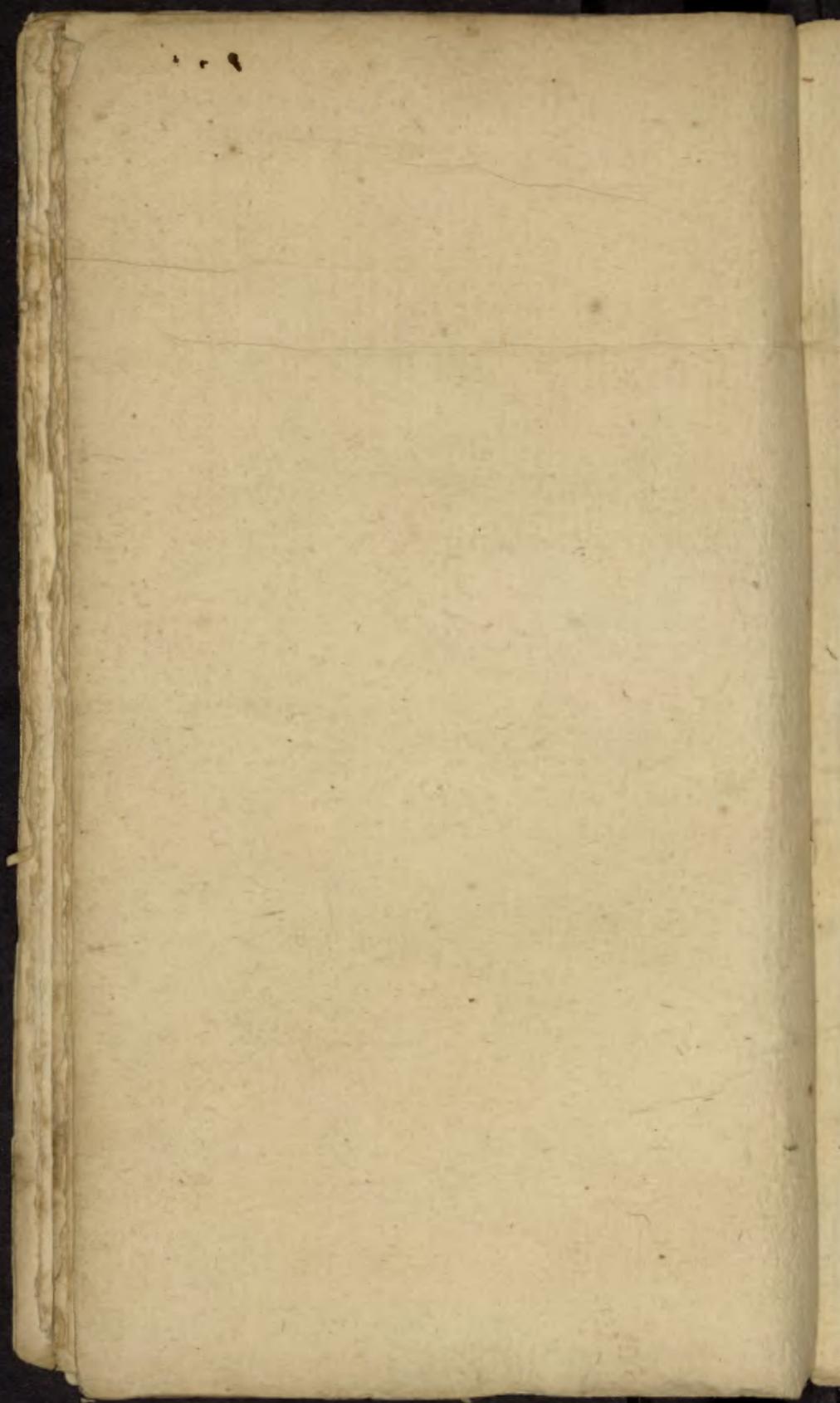
présentée au Pape , qu'elle luy ait été lûë , qu'il l'ait approuvée , que cela ait été scû en France , qu'enfin la lettre ait été traduite en François , & imprimée , & que tout cela se soit fait dans l'espace de quinze jours. Si cela est , il faut avoïer que les couriers de ces Messieurs, leurs Agens à Rome , leurs Auteurs, leurs Traducteurs, leurs Imprimeurs sont d'une promptitude , qui n'a point d'égale. Mais non , ajouta-t-il , ce n'est point pour instruire le Pape , que ces Messieurs ont écrit : c'est pour quelque autre fin , qu'il est aisé de deviner. Leur lettre est adressée au Pape,

passion, pour l'estime & pour le respect, que nous avons pour vous, c'est de vous avoir donnée par cet écrit une idée de la conduite des Missionnaires de la Chine, plus juste que celle, que vous en aviez, & de vous avoir inspiré quelque regret d'en avoir tenu à nôtre égard une si dure, & que nous avions si peu méritée de vous.

F I N.







1765

1765

